

CONSTRUIRE PLUS VITE, PLUS VERT *en bois*

+

- P.30** • L'instabilité politique impacte le bâtiment
- P.40** • Nouveau coup de massue pour MaPrimeRénov'
- P.52** • REP Bâtiment : la FFB exaspérée
- P.60** • Le logement abordable au cœur des débats

DOSSIER SPÉCIAL CONSTRUCTION BOIS

05

- La construction bois résiliente face à la crise du neuf
 - Les atouts du bois selon les architectes
 - L'essor de la préfabrication bois
 - Ravageurs de bois : quelles mesures ?
-

LES VIDÉOS DU MOIS

26

LES ACTUS DU MOIS

28

- Les derniers décrets du gouvernement Bayrou
 - Le bâtiment attend beaucoup du prochain gouvernement
 - Nouvelles inquiétudes concernant MaPrimeRénov'
 - Logement abordable VS logement social ?
-

CONJONCTURE

71

- Un recul d'activité selon la CAPEB
 - Les permis de stabilisent
 - Marché immobilier et instabilité politique
-

ARCHITECTURE

80

- Réhabilitation du fort de Graça
- Transformation de bureaux en logements
- Travaux de l'Opéra de Paris
- Entretien du patrimoine

👉 Suivez-nous sur :



| Spotify



| Apple Podcast



Alors que la crise de la construction neuve dure depuis trois ans en France, qu'en est-il de l'impact sur la construction bois ?

D'après la dernière enquête nationale de la construction bois menée par France Bois Forêt et le Codifab, la filière s'est montrée plutôt résiliente, avec certes une baisse en volume, mais une hausse en valeur entre 2022 et 2024.

La construction bois a de quoi tirer son épingle du jeu pour résister à cette crise. Elle présente en effet de nombreux atouts, à commencer par le recours à une ressource renouvelable et abondamment présente en France, et des émissions de CO2 bien moindres que d'autres matériaux (**cf p 9**).

Grâce à la préfabrication bois, c'est aussi des délais raccourcis, avec en moyenne deux mois en moins pour une maison individuelle en bois par rapport à une construction maçonnée classique, selon le directeur général de Trecobat (**voir p 13**), et donc un gain économique.

Par ailleurs, le secteur est nettement soutenu par la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020), faisant la part belle aux matériaux biosourcés, dont le bois.

Selon les personnes interrogées dans notre dossier, la réglementation aurait notamment permis d'atténuer la chute de la construction bois dans le logement collectif (**cf p 5**).

Mais la filière doit aussi relever plusieurs défis, entre structuration industrielle, formation, recrutement, risque incendie, adaptation face aux ravageurs du bois (insectes, champignons...) et gestion durable de la ressource. Autant de sujets que nous explorons dans ce dossier spécial.

Bonne lecture !



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef



AU
RENDEZ-
-VOUS
DE LA

PERFORMANCE

EDILIANS est la référence des toitures neuves ou rénovées en terre cuite en France mais aussi de la rénovation énergétique et de la toiture solaire photovoltaïque, avec des références esthétiques, fiables et durables. Pour vous protéger du temps qu'il fait et résister au temps qui passe. Nous sommes à vos côtés au rendez-vous du changement climatique et de l'efficacité énergétique de l'habitat. Pour être ensemble au rendez-vous de la performance.



Nos équipes vous accueillent
Hall 10.A - stand D21
22 » 24 oct



EDILIANS

Façonnons un avenir durable

edilians.com

Une marque
EDILIANS GROUP





La construction bois, une filière résiliente face à la crise du neuf

On le sait : la construction neuve est en crise depuis 3 ans déjà. Mais qu'en est-il de l'impact sur le secteur de la construction bois ? Ce dernier est-il soutenu par les nouvelles exigences de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) et ses futurs paliers ? Le point avec Paul Jarquin, président de la Fibois Île-de-France, et Jean-Pierre Mathé, prescripteur bois au sein de la Fibois Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA).

Paul Jarquin, président de la Fibois Ile-de-France depuis sept ans, mais aussi fondateur et PDG du promoteur REI Habitat, spécialisé dans la construction d'immeubles en bois depuis 15 ans, estime que le secteur de la construction bois a certes souffert de la crise de la construction neuve qui dure depuis trois ans, mais que la filière s'est tout de même montrée résiliente.

« On est dans une crise extrêmement forte du logement depuis trois ans. Certains disent que c'est peut-être la crise la plus forte depuis l'après-guerre. Même dans les années 1990, elle n'avait pas été aussi violente. Donc forcément, cela a un impact sur la filière bois », concède-t-il.

Face à la crise du neuf, la construction bois fait de la résistance

D'après les derniers résultats de l'enquête nationale de la construction bois – publiée tous les deux ans par France Bois Forêt et le CODIFAB –, le nombre de logements construits en bois aurait chuté en volume en 2024, avec -17 % par rapport à 2022, pour un total de 18 250 logements.

Dans le détail, 9 900 logements collectifs ont été réalisés (soit -8 % par rapport à 2022), 7 000 maisons individuelles en secteur diffus (-27,5 %) et 1 350 maisons individuelles en secteur groupé (-25 %).

« Dans le logement individuel, les parts de marché de l'individuel sont passées de 8 % en 2022 à 9 % en 2024. Par contre, on est passé de 15 600 à 7 000 réalisations. Donc on a une augmentation de part de marché, mais une baisse du volume. Il ne faut pas oublier qu'on suit la tendance générale de l'immobilier et de la construction, avec des volumes sur la maison individuelle qui sont aujourd'hui mauvais », commente le président de la Fibois Île-de-France.

Et d'ajouter : « Dans le collectif, quand on prend les chiffres de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), on voit que sur la production de logements neufs, on a des baisses partout ».

Toutefois, le secteur de la construction bois a enregistré une croissance de 3 % en valeur (logement et tertiaire confondus), pour un total de 2,2 milliards d'euros hors taxes.

« Quand on voit les chiffres entre 2022 et 2024, il y a quand même eu une pénétration assez forte du bois dans le logement, et globalement une croissance quand même relativement importante de la filière bois, qui s'est maintenue. Elle résiste beaucoup mieux que les filières traditionnelles », observe Paul Jarquin.

La RE2020, soutien important de la construction bois

Cette résilience de la construction bois pourrait-elle en partie s'expliquer par le soutien apporté par la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) ?

Selon nos deux spécialistes, la RE2020 est sans aucun doute venue booster le secteur

de la construction bois, et notamment soutenir le logement collectif.

“

« Très clairement, la RE2020 a boosté le marché. C'est ce qui a permis aussi pour le bois d'atténuer la chute de certains marchés, notamment dans le logement collectif »

**Jean-Pierre Mathé,
prescripteur bois au sein de la Fibois
Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)**

Et d'ajouter : « C'est plutôt bien fait, la RE2020. Il y a vraiment des paliers, donc on sait où on va, on sait les échéances, quel niveau il va falloir atteindre. Les entreprises ont aussi le temps de s'y préparer (...) On sent que cela a infusé. On sait que les personnes qui travaillent sur les projets qui vont sortir en 2028 ou après, elles intègrent le fait de mettre du bois, ou de la mixité bois-béton dans un premier temps ».

« Aujourd'hui quand on fait du logement collectif neuf ou une surélévation, dans toutes les consultations, on va avoir des demandes d'un certain niveau de biosourcés et des politiques qui vont pousser à favoriser l'utilisation de biosourcés. C'est aussi directement lié à la RE2020, aux différents labels et à la part du biosourcé dans la performance carbone », abonde Paul Jarquin.

La RE2020 a également dynamisé les investissements des industriels de la filière bois, malgré l'impact de l'inflation.

« Les industriels continuent d'investir, notamment grâce à l'argent du plan France Relance. Il y a eu des centaines de millions d'euros qui ont été investis en subventions, et quand on les couple avec l'investissement privé, on est à près d'un milliard d'euros par an investis par les industriels pour multiplier les capacités de production de la filière française », souligne le président de la Fibois Île-de-France.

Parallèlement à la construction bois, l'activité a été plus dynamique dans le secteur de l'entretien-rénovation, avec +9 %, selon l'enquête nationale.

La rénovation, un marché plus porteur

Pour Jean-Pierre Mathé, les entreprises qui ont le mieux résisté sont les TPE et PME s'étant diversifiées pour aller vers ce marché plus porteur.

« On a très peu d'entreprises qui ne font que du logement individuel ou du logement collectif. En général, cela reste des petites entreprises qui sont assez flexibles et qui ont du coup gardé une certaine diversification, sur la rénovation, sur le privé, sur le public, sur les petits et gros chantiers, sur la charpente ou la menuiserie, etc. Quand il y a un marché qui va moins bien, elles sont assez agiles pour aller sur un autre marché qui est plus porteur, et notamment celui de la rénovation, qui est un peu plus dynamique », précise-t-il.

En revanche, les deux experts déplorent le contexte d'instabilité politique, qui – couplé aux élections municipales prévues en mars 2026 – risque de freiner certains projets.

En effet, ce contexte d'incertitude peut à la fois freiner les investissements des ménages, mais aussi des entreprises.

« On sait que ce type de secteurs d'activité n'aiment pas trop ce qui met le doute dans l'esprit des gens », abonde Jean-Pierre Mathé, citant notamment les rebondissements autour de MaPrimeRénov'.

Les difficultés de recrutement, un frein persistant

Autre frein : les difficultés de recrutement. En effet, 62 % des entreprises du secteur déclarent avoir du mal à trouver des candidats.

Pourtant, Jean-Pierre Mathé rappelle que de nombreuses actions sont mises en place pour renforcer l'attractivité de la filière et adapter les formations.

« Il y a un travail de fond à faire pour motiver les jeunes à s'orienter vers les métiers de la filière, et en particulier ceux de la construction et de la charpente. En plus, c'est quasiment garanti d'avoir un travail derrière et une rémunération très correcte », souligne le prescripteur bois.

Propos recueillis par Claire Lemonnier

On peut être RAR et facile à trouver !

Comme Cécilia, 4 000 Référents d'Aide
à la Rénovation sont disponibles pour les
professionnels du bâtiment, partout en France.

Cécilia Elespp
Responsable du Service Juridique
CAPEB Grand Paris

UNE QUESTION SUR MAPRIMERÉNOV' OU LES CEE ?



Trouvez votre RAR sur
programme-oscar-cee.fr

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU
PROGRAMME SUR :   

EN PARTENARIAT AVEC





Que pensent les architectes de la construction en bois ?

©Stéphane Chalmeau

Le bois est l'un des matériaux plébiscités par les architectes. Que pensent ces derniers du retour de ce matériau millénaire dans la construction ?

Les secteurs de la construction et de l'immobilier, responsables d'une part significative des émissions de gaz à effet de serre (GES), évoluent vers des pratiques plus durables. La transition écologique, désormais au cœur des politiques publiques et des stratégies industrielles, vise à réduire l'impact environnemental. Face à divers défis, les architectes innovent.

Il existe un matériau millénaire utilisé depuis toujours, le bois, qui refait surface. Les bénéfices de cette matière naturelle ne sont plus à démontrer, alors qu'en pensent les architectes ainsi que les professionnels ? La construction en bois doit-elle gagner encore plus du terrain ? Les architectes nous donnent leurs avis.

Les avantages de la construction bois

L'urbanisation mondiale connaît une croissance exponentielle, augmentant ainsi la demande en logements, infrastructures et bâtiments commerciaux. La pression sur les ressources et les territoires est de taille. Face à cette croissance, certains architectes trouvent qu'il est nécessaire de repenser nos modes de construction pour répondre aux enjeux de durabilité et de réduire l'empreinte carbone des bâtiments.

L'utilisation du bois en architecture présente de nombreux avantages, tant sur le plan écologique que technique et esthétique. La fabrication et la construction en bois émettent moins de CO₂ que celles utilisant d'autres matériaux.

Le bois possède d'excellentes propriétés isolantes, ce qui permet de réduire la consommation énergétique des bâtiments. Il est léger et facile à couper ou à assembler. En fonction des projets, le bois peut être une solution économique, notamment grâce à la rapidité de construction.

L'architecte doctorante Margotte Lamouroux qui, dans sa thèse, cherche à comprendre le rôle des architectes dans le développement de la filière bois-construction, souligne qu'un projet en bois *« nécessite plus de temps d'étude pour à priori moins de temps d'exécution. »*



« Les architectes qui optent pour la construction bois retrouvent une pensée constructive car ils réfléchissent aux assemblages »

**Margotte Lamouroux,
architecte doctorante**

De même, il s'agit de nouvelles méthodes de travail à mettre en place, à trouver le compromis entre réglementation et coût de construction.

Les techniques de la construction en bois

La construction en bois offre une grande diversité de technicités selon la nature de chaque projet. Utilisée principalement pour les toits des maisons individuelles ou des bâtiments agricoles, la charpente

traditionnelle et l'ossature bois consistent en l'assemblage de pièces de bois, souvent en bois massif.

Il s'agit d'une technique au *« coût modéré où le bois est scié mais sans être transformé »*, rappelle Margotte Lamouroux, qui donne l'exemple de plusieurs projets remarquables dont « Bois Debout », l'immeuble en bois massif réalisé par Stéphane Cochet, comme architecte mandataire en collaboration avec A003 architectes, BGA architecture et B. Garnier architecte associé.

Situé à Montreuil, l'ensemble de six niveaux est composé de 17 logements sociaux et 2 locaux d'activités avait reçu plusieurs certifications comme le Passiv Haus, Cerqual/Qualitel H&E profil A et le label bâtiment bio sourcé niveau 1.

Les murs en ossature bois utilisés dans la construction de logements collectifs ou des bâtiments tertiaires mettent en avant une grande rapidité de mise en œuvre doublée d'une isolation renforcée et d'une légèreté permettant de réduire la fondation.

Par ailleurs, le bois lamellé-collé est utilisé pour les structures architecturales complexes dans des bâtiments résidentiels ou commerciaux, mais aussi pour fabriquer des éléments de façade et des portes entre autres. Les panneaux préfabriqués en CLT (Cross Laminated Timber) sont utilisés, quant à eux, pour les structures, les sols ainsi que les murs.

Néanmoins, le coût d'une telle technique est conséquent et les chutes sont nombreuses et pas toujours optimisées. Par ailleurs, les architectes peuvent

également croiser les techniques comme par exemple le projet ÉCRIN de l'agence d'architecture CALQ. Réalisé à Mauxins, le projet propose la création d'un immeuble d'habitation de 14 appartements sur 6 niveaux, où les architectes ont opté pour une structure en bois, (excepté le noyau qui est en béton). Le tout complété par des murs de façades réalisés en MOB (Mur à Ossature Bois) et des planchers en dalles O'portune®. Un procédé constructif innovant en bois développé par CBS-Lifteam, qui leur a permis d'atteindre de hautes performances.

Peu importe finalement la technique, la question qu'il faut poser lors d'une utilisation selon Margotte Lamouroux concerne l'économie de la matière. La chercheuse donne l'exemple des réalisations du Studio Lada, où l'architecte Christophe Aubertin change parfois la donne et utilise des petites sections de bois, une manière d'engendrer des formes savantes et complexes. « *C'est une écriture architecturale qui résulte de la volonté de ne pas utiliser le bois transformé, qu'a aussi beaucoup utilisé l'ingénieur Jacques Anglade* », conclut l'architecte.



©Sergio Grazia

Les défis de la construction en bois

Malgré ses nombreux avantages, la construction en bois doit relever certains défis comme par exemple la résistance aux insectes et à l'humidité. L'un des paramètres importants réside dans la réglementation et les normes, qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

Le risque d'incendie est un autre inconvénient comme les coûts, la disponibilité ou encore les contraintes techniques. Cela nécessite des formations spécialisées pour une meilleure mise en œuvre des compétences spécifiques, notamment pour l'assemblage, la préfabrication, et la gestion des ponts thermiques. Sans compter la promotion et la gestion durable des forêts pour un impact positif sur la biodiversité.

Loïc Daubas, l'un des fondateurs de l'Atelier Belenfant Daubas avertit sur l'importance de l'approvisionnement et se préoccupe de la question des ressources. Selon l'architecte, « *les plantations de douglas et autres essences de bois sont des dispositifs qui acidifient à terme les sols* ».

C'est pourquoi, « *il faudrait se pencher sur des moyens moins impactants pour l'environnement* ». Par exemple, la futaie irrégulière - où cohabitent des petits et des grands arbres, des jeunes ou des moins jeunes, des végétaux de tailles diverses - préserve la stabilité paysagère de la forêt.

Il s'agit aussi d'un lieu où des arbres sains ou malades sont coupés progressivement avec parcimonie.

>> LIRE LA SUITE

hellio

Boostez votre activité

Expert en solutions d'économies d'énergie, Hellio vous propose un accompagnement complet pour vous faire gagner du temps et des clients.

Certificats d'Économies d'Énergie, Coup de pouce, MaPrimeRénov', Aides locales

Chauffage, isolation, panneaux solaires, rénovation d'ampleur

Des projets qualifiés pour développer votre activité

Votre
énergie
a de l'impact
hellio



scannez-moi

Artisans RGE, **contactez-nous** dès maintenant
pro.hellio.com
pro@hellio.com
01 87 66 05 74 (appel gratuit)



Préfabrication bois : la filière s'impose dans la construction française

De la maison individuelle aux grands ouvrages tertiaires, la préfabrication bois gagne du terrain. Trecobat, Ossabois et LCA Construction Bois, trois acteurs du secteur, partagent leur vision d'une filière en pleine transformation.

Plus rapide, plus performante sur le plan énergétique et désormais plus compétitive en termes de coûts, la préfabrication bois s'impose comme une solution incontournable pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques du secteur.

« Arriver hors d'eau, hors d'air avec une solution bois permet de gagner environ deux mois par rapport à une construction maçonnée classique », souligne Alban Boyé, président directeur général du groupe Trecobat. Plus concrètement, en ayant recours à la préfabrication, l'entreprise estime le gain à deux mois sur un projet de maison individuelle. Un atout majeur dans un contexte où les délais de chantiers pèsent lourd.

Le groupe Trecobat, fort de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires et 600 collaborateurs, réalise chaque année près de 1 000 maisons individuelles, dont 45 % en bois, bien au-dessus de la moyenne nationale évaluée à 8-9 %.

« Historiquement, la maison bois séduisait surtout une clientèle aisée en quête de singularité. Aujourd'hui, grâce à la baisse des coûts et à l'industrialisation, elle attire aussi un public plus large, notamment les jeunes générations », constate Alban Boyé.

Une industrialisation au service de la qualité

La préfabrication permet de livrer des murs déjà équipés d'isolants, menuiseries, pare-pluie et pare-vapeur.

« Nous produisons des éléments semi-finis en usine, avec un contrôle qualité rigoureux, bien plus fiable que sur chantier », précise le dirigeant de Trecobat. En résulte des ouvrages conformes à la RE2020 et atteignant régulièrement les seuils carbone de 2031.

Chez Ossaboïs, filiale du groupe GA Smart Building, cette logique industrielle est poussée encore plus loin avec la production 2D (panneaux) et 3D (modules volumétriques équipés). « Nos modules peuvent sortir d'usine entièrement aménagés, jusqu'à la salle de bains carrelée et testée », explique Yannick Sola, directeur général de la marque.

Avec 45 ans d'expérience et trois usines en France, l'entreprise revendique un taux de sinistralité extrêmement faible et une exigence : le zéro réserve à la réception des travaux.

Une réponse aux enjeux environnementaux

La préfabrication bois s'inscrit dans la transition écologique. Outre le faible impact carbone du matériau, elle réduit les déchets et optimise les transports. « Nous recyclons jusqu'à 98 % de nos déchets en usine, et un chantier de réhabilitation peut être mené en trois semaines, sans échafaudage ni intrusion dans les logements », détaille Yannick Sola.

Même constat chez LCA Construction Bois, PME familiale fondée en 1973 et aujourd'hui dirigée par Édouard Bonin : « Le bois est une ressource renouvelable. En France, nous exploitons qu'une petite partie

de l'accroissement naturel des forêts ».

L'entreprise, qui a vu son chiffre d'affaires bondir de 9 à près de 30 millions d'euros en cinq ans, met en avant un cycle de transformation peu énergivore : coupe, sciage, assemblage. « Contrairement au béton, le bois ne nécessite pas de cuisson énergivore », souligne le dirigeant de la PME.

Améliorer les conditions de travail et les délais

Au-delà des gains techniques et environnementaux, la préfabrication améliore aussi le quotidien des ouvriers. « Travailler en atelier, à hauteur d'homme grâce à nos fosses spécifiques, est bien plus confortable et sécurisant que sur un échafaudage », explique Édouard Bonin.

Chez Ossaboïs, l'industrialisation favorise également la féminisation des équipes, grâce à des postes adaptés et moins pénibles.

Les délais de chantiers sont réduits de 40 à 60 % dans certains cas. Une rapidité qui séduit maîtres d'ouvrages et promoteurs, d'autant que les coûts sont aujourd'hui compétitifs. « Nous sommes désormais au même niveau de prix qu'une construction maçonnée classique, grâce à l'effet d'échelle et à l'optimisation de nos process », assure Alban Boyé.

Freins et perspectives

Malgré cet essor, des obstacles persistent. Pour LCA Construction Bois, le contexte réglementaire sur le risque incendie, influencé par le béton, constitue un frein :

« On impose trop souvent d'encapsuler le bois, quand les pays scandinaves montrent que d'autres solutions existent ».

Autre difficulté : les délais de paiement allongés, qui pèsent sur la trésorerie des entreprises, particulièrement dans la préfabrication.

Du côté des industriels, les perspectives restent toutefois favorables. La montée en puissance de la RE2020, l'augmentation des coûts du béton bas carbone et une reconnaissance croissante par les assureurs devraient accélérer la demande.

« La construction hors-site n'est plus une option, c'est une alternative naturelle », estime Yannick Sola, qui appelle à une approche multi-matériaux et pragmatique : *« Il n'y a pas une seule solution, mais une combinaison intelligente entre 2D, 3D et traditionnel ».*

Un bel avenir pour la préfabrication bois ?

La filière bois bénéficie aujourd'hui d'une dynamique forte, portée par l'industrialisation, la transition écologique et une demande croissante des maîtres d'ouvrage. *« Il faut former les nouvelles générations aux métiers du bois, des bureaux d'études aux chantiers »,* insiste Édouard Bonin.

Qu'il s'agisse de logements, d'ouvrages publics, de réhabilitations ou de bâtiments tertiaires, la préfabrication bois s'impose progressivement comme une réponse crédible et compétitive aux défis du secteur. *« Pour nous, la maison bois est devenue une technique usuelle, au même titre que le béton ou la brique »,* conclut Alban Boyé.

Propos recueillis par Jérémie Leduc



©Ossaboïs



©Ossaboïs

AQUAREA T-CAP SÉRIE M, la pompe à chaleur modulaire de Panasonic



Avenir écologique

Les pompes à chaleur Aquarea Série M sont conçues pour utiliser le réfrigérant naturel R290 au Potentiel de Réchauffement Global (GWP) de 0,02.

T-CAP, performances dans toutes les conditions

Avec le nouveau compresseur à injection de Panasonic, Aquarea Série M maintient sa capacité sans résistance d'appoint jusqu'à -20°C*.

* Température de départ de 35°C

Conception modulaire

L'unité extérieure peut fonctionner de manière autonome avec une simple télécommande ou être associée au module de contrôle, à l'unité Bi-bloc ou encore All in One avec ECS intégrée.

Performances élevées

Pompe à chaleur Hydraulic Split d'avant-garde, avec sortie d'eau à 75°C jusqu'à -15°C en extérieur, et fonctionnement jusqu'à -28°C.

Contrôle intelligent

Wi-Fi inclus pour un contrôle intelligent et une supervision et une maintenance avancées.



ARTIBAT
LE SALON DE LA CONSTRUCTION

Retrouvez-nous
Hall 7 - Stand C36

22 | 23 | 24 | OCTOBRE 2025 RENNES - PARC EXPO





RE2020 : la construction bois face au défi carbone

Logements, bureaux, tertiaire : la RE2020 et ses futures évolutions redessinent les pratiques. Guillaume Meunier (IFPEB) livre son analyse sur le rôle du bois et, plus largement, des matériaux biosourcés.

La réglementation environnementale RE2020, entrée en vigueur en 2022, marque un tournant dans la décarbonation du bâtiment. Ses prochaines étapes, notamment en 2028, vont encore durcir les exigences carbone et redessiner les pratiques de la construction.

Parmi les filières directement concernées : celle du bois, souvent présenté comme le matériau vertueux par excellence. Mais la réalité est plus nuancée.

« La prochaine étape est la RE2028, prévue pour le logement, les bureaux et les nouveaux usages du tertiaire à partir du 1er janvier 2026 », rappelle Guillaume Meunier, consultant bas carbone à l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB).

Logement, bureaux et tertiaire : des trajectoires différentes

Dans le secteur résidentiel, les objectifs semblent atteignables. Les études montrent qu'il est possible de respecter les seuils 2028 sans recourir massivement aux matériaux biosourcés. « On peut construire en RE2028 sans bois ni chanvre, en s'appuyant sur trois leviers : l'architecture, le bon usage de la donnée et le réemploi », précise M. Meunier.

Cela ne signifie pas que les biosourcés disparaîtront, mais leur place pourrait être plus mesurée que prévue, nuancant certaines projections de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). La qualité de conception et la maîtrise des données deviennent déterminantes pour atteindre les seuils.

Pour les nouveaux usages du tertiaire, les informations sont encore limitées, mais les premiers seuils ne devraient pas représenter un frein immédiat. En revanche, le cas des bureaux est plus complexe :



« Le seuil 2028 sera difficile à atteindre et nécessitera un recours significatif au bois »

Guillaume Meunier,
consultant bas carbone à l'Institut
Français pour la Performance du Bâtiment
(IFPEB)

Cela implique une adaptation des méthodes constructives, ainsi qu'une meilleure anticipation des coûts et de la logistique liées aux matériaux biosourcés.

La filière doit donc se préparer à une montée en puissance progressive du bois dans ce segment.

Une méthode française et des freins persistants

Le stockage carbone du bois constitue un enjeu central. La France utilise une méthode d'Analyse du cycle de vie (ACV) dite « *dynamique* », qui prend en compte l'évolution temporelle des émissions et valorise le stockage initial du carbone dans les matériaux biosourcés.

Contrairement à l'ACV classique, qui se contente de calculer les émissions sur l'ensemble du cycle, l'ACV dynamique permet de mieux refléter la contribution réelle des matériaux biosourcés à la

neutralité carbone des bâtiments. « *La France est aujourd'hui la seule à appliquer cette méthode* », rappelle Guillaume Meunier.

L'indicateur stock C, intégré dans la RE2020, quantifie le carbone stocké et pourrait devenir un critère soumis à seuil, renforçant encore l'intérêt de ces matériaux.

Malgré ce cadre favorable, des freins techniques et économiques persistent. Les normes incendie imposent souvent de recouvrir les structures bois, ce qui augmente les coûts et limite la mise en valeur du matériau. Le prix reste légèrement supérieur à celui des solutions traditionnelles, même si l'écart tend à se réduire.

À cela s'ajoutent des contraintes assurantielles et des exigences techniques pour la durabilité et la résistance des constructions. Ces freins ralentissent parfois la prise de décision, mais les retours d'expérience et les innovations récentes permettent progressivement de les surmonter.

L'avenir passe par l'hybride

Pour relever ces défis, la construction hybride apparaît comme la solution la plus adaptée. Plutôt que d'opposer béton et bois, les concepteurs misent sur la complémentarité.

« *Une bonne conception consiste à placer le bon matériau au bon endroit : béton bas carbone pour les parties massives et bois pour les zones légères* », souligne-t-il. Les derniers étages, qui doivent rester

légers pour ne pas surcharger la structure, sont ainsi très souvent réalisés en bois.

Cette logique encourage également une réflexion sur les essences et techniques utilisées. L'utilisation accrue des feuillus, mieux adaptés aux forêts françaises, s'impose comme une tendance forte.

Le CLT feuillu se développe, tandis que le bambou ou le béton de chanvre ouvrent de nouvelles possibilités pour des solutions plus légères et durables. Ces approches permettent de diversifier les matériaux et de réduire la dépendance à un seul type de construction.

L'IFPEB accompagne ces transitions. Il publie des données de référence et des guides méthodologiques pour intégrer le carbone dès la conception. « L'objectif est

que la question carbone soit prise en compte très tôt pour éviter les surcoûts et optimiser la conception », précise l'expert. L'institut agit sur trois axes : identifier les leviers de conception bas carbone, développer des outils pour réduire l'impact et fédérer les acteurs autour de pratiques communes.

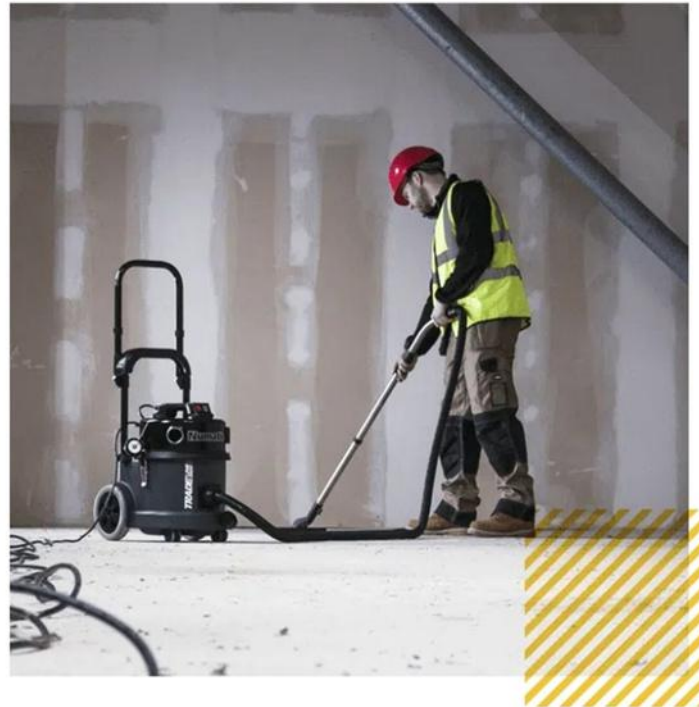
La dynamique initiée par la RE2020, amplifiée par les Jeux olympiques de Paris 2024, a déjà renforcé la visibilité du bois et des biosourcés. Malgré certaines incertitudes, la tendance est positive. « *La profession est désormais convaincue de l'intérêt de la mixité structurelle et de la nécessité d'élargir la palette de matériaux au-delà du béton* », conclut Guillaume Meunier.

Propos recueillis par Marie Gérald



Sur les chantiers, poussières, gravats, résidus de matériaux, eau boueuse ou projections font partie du quotidien. Les conditions sont rudes, les contraintes fortes et les besoins en matériel de nettoyage irréprochable. C'est dans ce contexte que Numatic revendique une offre dédiée et rationalisée pour les professionnels de la construction

Découvrez nos produits spécialement conçu pour la construction et la rénovation



TEM390A
Classe M

Nos machines pour le secteur de la construction sont conçues pour une utilisation intensive sur les chantiers et se distinguent par leur longévité et leur fiabilité.

Numatic fait partie des principaux fabricants mondiaux de solutions de nettoyage professionnel et travaille en relation permanente avec les utilisateurs des domaines visés. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons concevoir des produits qui répondent entièrement aux besoins.

L'utilisation intensive sur les chantiers exige à la fois une structure robuste et durable ainsi qu'une capacité de filtration élevée, correspondant à la filtration de classe H, afin d'éviter les conséquences des poussières fines.

- ✓ Puissance et performance
- ✓ Filtration avancée
- ✓ Grande capacité / cuve 18L
- ✓ Grande capacité / cuve 18L
- ✓ Cartouche H13 norme NF en ISO 29463-5 (EN1822)



RSB150NX
Classe H

- ✓ Système de filtration HEPA13
- ✓ Autonomie de 50 minutes, la plus longue durée du marché
- ✓ Batterie lithium garantie 3 ans
- ✓ Minimise les risques de chutes
- ✓ Cartouche H13 norme NF en ISO 29463-5 (EN1822)



Scolytes, termites et mэрule : quelles menaces pour la construction bois ?

La construction bois fait face à trois risques biologiques majeurs. Focus sur la mэрule, termites et scolytes, dont les impacts, comme les réglementations associées, sont variables.

Si le bois est sur le devant de la scène construction, des espèces naturelles peuvent impacter ses qualités, tant techniques qu'esthétiques. Focus sur trois d'entre elles.

Des carences réglementaires contre la mэрule

Commençons par la mэрule, ce champignon qui se développe dans les recoins confinés, mal ventilés et à l'abri de la lumière. Sa propagation se déclenche dès un certain taux d'humidité dans le bois, estimé à partir de 20 %. Il peut entraîner de forts dégâts structurels et s'accompagne de moisissures impactantes d'un point de vue sanitaire (asthme, problème respiratoire, etc...).

« On en retrouve particulièrement dans les

zones humides, les maisons abandonnées ou inoccupées une majeure partie du temps », nous détaille Marie-Laure Ribette, chargée de mission Unité technique qualité et Règles de la construction au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Son équipe est chargée de cartographier les zones touchées par le champignon, à partir des déclarations municipales.

« Les premiers cas de mэрule se trouvaient surtout dans la Somme, la Seine-Maritime, le Calvados. Mais il y en a aussi en Corrèze, dans le Puy-de-Dôme, dans la Haute-Loire », poursuit-elle.

Cependant, « avec le vent, les spores s'envolent. J'ai par exemple un ami qui avait détecté la mэрule dans son local à Lyon »,

témoigne François Brinon. Le dirigeant de la société Protechbois, spécialisée dans le traitement bois à Quimper (Finistère), craint d'ailleurs un risque d'épidémie dans les maisons neuves.

Équipées de pare-vapeur ou de fenêtres bien jointées, « *plus les maisons seront étanches à l'air, plus il y aura des problèmes de pathologie du bois* », avertit le professionnel.

« *À ce jour, la réglementation concernant ces champignons lignivores relève d'un arrêté préfectoral. Dans les communes concernées par cet arrêté, un diagnostic mэрule est obligatoire lors de la vente d'une maison. En revanche, aucun texte n'impose un traitement systématique. Bien entendu, en cas de danger pour les riverains ou en centre-ville, le maire peut user de son pouvoir de police pour contraindre le propriétaire à réaliser des travaux d'éradication* », nous confie Mme Ribette.

D'autant que différents niveaux de traitement existent dans le cas de la construction. Le bois neuf - en particulier le sapin - est trempé dans des bains insecticides et fongicides. Mais lors du découpage, pour des charpentes par exemple, une protection complémentaire doit être appliquée.

On peut procéder par injection tous les 30 centimètres en quinconce « *mais l'imprégnation n'est pas parfaite* », selon François Brinon, surtout sur les zones d'empochement et du bois dur, comme le chêne ou le châtaigner. Sinon, il y a la pulvérisation de produits certifiés, dont le gel de la marque Xilix, qui pénètre le bois sans perçage, qu'il soit feuillu ou résineux.

Le termite, un risque qui se déplace

« *Quand on a commencé à vouloir instaurer une réglementation sur la mэрule, cela a été très problématique parce que la mэрule était passée sous silence. Il ne fallait absolument pas en parler, car la mentionner dévalorisait le bien* », nous indique l'experte du Cerema. « *Les législateurs ont avancé vraiment très doucement là-dessus. Mais pour le moment, il n'y a pas beaucoup d'obligations* », complète-t-elle.

Sûrement car la mэрule ne profilère pas comme les termites. Ces insectes xylophages sont particulièrement présents dans les départements du Sud-Ouest (Landes, Gers, Haute Garonne), mais aussi plus au nord (Loire-Atlantique, Sarthe).

« *Depuis plusieurs années, on constate que les termites progressent sur le territoire. Le changement climatique favorise aussi leur progression. Quand les termites ne trouvent plus de nourriture, ils essaient ailleurs* », précise Mme Ribette.

Les constructions neuves situées dans les communes sous arrêté préfectoral sont soumises à un traitement anti-termite. Dans ces mêmes communes, les propriétaires vendant un bien immobilier doivent fournir un diagnostic termite. Les nouveaux cas de découverte de termite doivent être déclarés en mairie avec un imprimé CERFA spécifique.

« *L'idéal, ce serait que tout le territoire - ou au moins une grosse partie - soit sous arrêté préfectoral* », estime l'experte du Cerema, pour une meilleure appréhension du risque termite, connu pour ravager les structures bois.

Côté traitement, l'institut FCBA mène des essais, dans le cadre de la norme NF EN 117. Cette dernière tend à déterminer le seuil d'efficacité des produits contre les termites européens. Une autre recherche sur la norme XP/NF X41-543 va dans ce sens également, avec des critères d'évaluation définis et des essais en temps réel.

De la possibilité de construire avec du bois scolyté

Que dire également des scolytes, ces insectes à larves xylophages de deux à sept millimètres, qui se nichent sous l'écorce des arbres pour pondre et se répandre ? Selon Marie-Laure Ribette, une seule réglementation existe et « *impose un traitement à la construction. Tous les départements métropolitains sont concernés* ».

Déclenchée en région Grand-Est en 2018, l'épidémie s'est propagée dans la moitié nord de la France (Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Normandie) comme dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Le tout sous le joug du changement climatique, car la sécheresse affaiblit les arbres, les rendant moins résistants face à ces attaques.

Mais le livret « *Pourquoi il faut utiliser du bois scolyté en construction* », publié par l'Office national des forêts (ONF), montre que les scolytes impactent les qualités esthétiques du bois, mais pas forcément celles constructives.

« *Si le bois scolyté prend une coloration bleu-gris, il conserve toutefois ses qualités mécaniques* », illustre Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'ONF,

dont le siège national a été construit avec de l'épicéa scolyté.

Un protocole de caractérisation, mené par FCBA et financé par l'Ademe, a comparé différents épicéas : sains, frais légèrement scolytés, scolytés depuis longtemps, « *scolytés secs* », voire morts sur pieds.

« *À l'issue de ces expérimentations, le bilan était clair : le bois scolyté est utilisable en construction, qu'il s'agisse de bois massif ou de bois collé. Bien sûr, à l'étape du sciage, on perd forcément un peu de rendement, entre 10 et 15 % par rapport à du bois non-attaqué, mais cela concerne seulement les épicéas très secs. C'est une perte surmontable* », détaille Nathalie Mionetto, chargée du territoire Nord-Est à l'institut technologique.

Attaqué seulement sur la première couche, le bois scolyté présente une résistance et une compression similaires à celles d'un bois sain. Il est donc utilisable pour la charpente, les bois-collés comme ceux d'ingénierie.

D'ailleurs, son aspect bleui peut intéresser certains designers. Pour les moins convaincus, « *nous allons pousser encore plus loin nos recherches afin de prouver qu'une fois le bois séché, le champignon responsable du bleuissement du bois ne se développe plus* », souligne Mme Mionetto.

Propos recueillis par Virginie Kroun

ARTISANS DU BÂTIMENT

SI QUALIBAT A CRÉÉ PLUS DE 330 QUALIFICATIONS MÉTIERS...

CHAQUE PROFESSIONNEL MÉRITE SA QUALIFICATION

CE N'EST PAS UN HASARD !



RGE ou pas RGE, tous les métiers* sont chez Qualibat.
Avec plus de 330 qualifications métiers et plus de 50 000 entreprises qualifiées, vous aussi, valorisez vos compétences avec Qualibat.
Les entreprises qualifiées reconnaissent l'impact positif de la qualification Qualibat auprès de leurs clients, professionnels et particuliers, dans le développement de leur activité
(Etude Infoprodigital 2023)



Devenir Qualibat sur www.qualibat.com



Traitement du bois : des failles réglementaires ?

Mérule, termite, scolyte... Des traitements bois existent contre ces agents biologiques, pouvant impacter la qualité de la construction.

François Brinon, dirigeant de la société Protechbois, basée à Quimper (Finistère), nous a exposé ces produits dans notre dossier spécial.

Peu de sociétés de traitement bois certifiées CTBA+

Problème : les produits ne sont pas forcément appliqués par les entreprises

exerçant le traitement préventif et curatif du bois.

Beaucoup n'ont pas la certification CTBA+, de l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), reconnue par les architectes, les marchés publics, les notaires et les agences immobilières.

Or, obtenir cette distinction nécessite une formation, deux ans d'activité après un an de période probatoire et un contrôle de chantiers deux-trois par an. Sans compter les coûts pour la garantie décennale, que François Brinon paye 10 000 euros l'année, pour le préventif et curatif. Si bien que seules 170 entreprises sont certifiées sur les 1 000 citées par le dirigeant de Protechbois.

« Toutes les entreprises qui ne sont pas certifiées peuvent passer les certificats Certibiocide, contre une journée de formation à 500 euros et acheter des produits professionnels associés. Ou ils vont acheter des produits en GSB », déplore ainsi l'expert du traitement du bois. Un métier qui mériterait, selon lui, d'être mieux encadré par les pouvoirs publics, comme celui d'électricien ou de plombier.

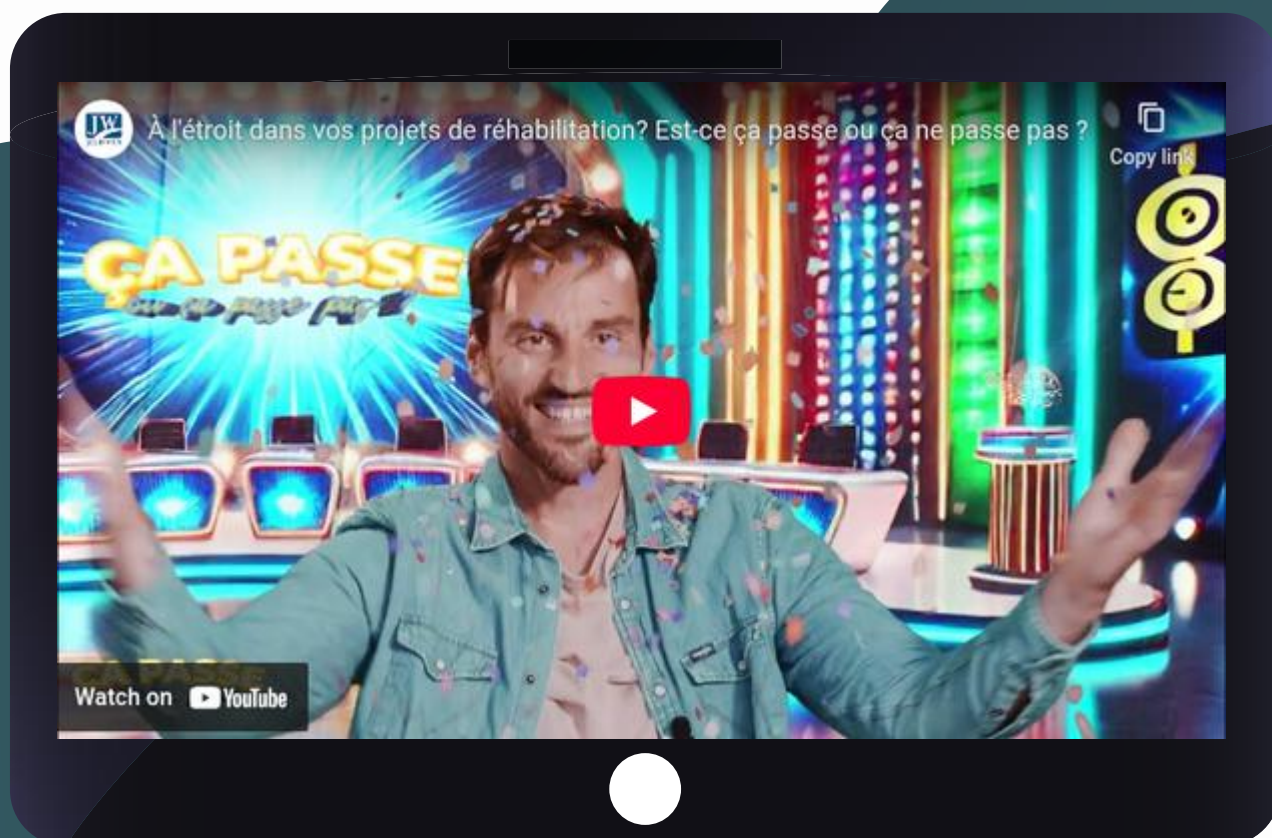
« Pour le traitement bois, il n'y a rien. Donc c'est la porte ouverte à tous les abus, notamment financiers », fustige l'intéressé, qui a déjà appelé la Chambre des métiers de Quimper à vérifier les attestations d'assurance, souvent réclamées par le notaire. Mais d'après les réponses obtenues, ces informations ne seraient pas accessibles à cette institution.

Par Virginie Kroun

À l'étroit dans vos projets de réhabilitation ? Est-ce que ça passe ou ça ne passe pas ?

Dans les secteurs de l'hôtellerie, du tertiaire, de l'enseignement, ou de la santé, les portes intérieures font partie des éléments constructifs les plus utilisés. Cela est encore plus vrai dans l'habitat collectif où les enjeux de sécurité, de confort et d'image sont encore plus forts.

Pour répondre à cette problématique et aux défis environnementaux, JELD-WEN a développé un concept unique de blocs-portes de réhabilitation permettant une rénovation discrète, rapide et sans quasi aucune perte de passage pour les usagers ! Plus d'excuses, vous ne vous sentirez plus jamais à l'étroit dans vos projets de rénovation !

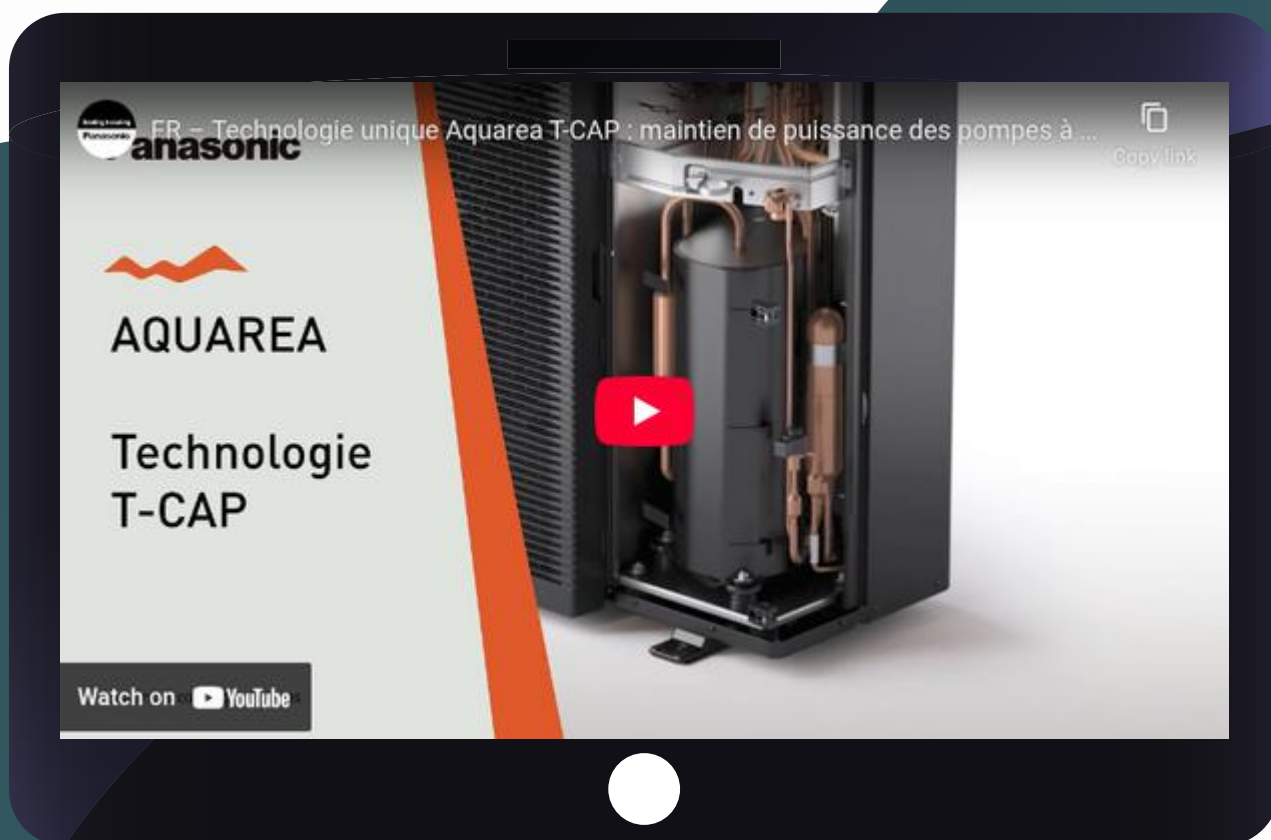


>> LIRE LA SUITE

Aquarea T-CAP : pompe à chaleur performante toute saison

La solution idéale en neuf comme en rénovation pour garantir confort, économies d'énergie et performance.

La technologie brevetée T-CAP des pompes à chaleur Panasonic Aquarea est la solution idéale pour les installations qui nécessitent confort, économies et performance. Avec cette technologie, les pompes à chaleur Panasonic sont capables de maintenir leur puissance calorifique même à des températures extérieures basses. Grâce à l'intégration d'un échangeur de chaleur coaxial dans le cycle de réfrigération et à la technologie de réinjection, celles-ci peuvent fonctionner à des températures atteignant -28°C et peuvent maintenir la capacité sans résistance d'appoint jusqu'à -20°C .



>> LIRE LA SUITE



Rénovation énergétique : le gouvernement Bayrou publie ses derniers décrets

Juste avant la démission du Premier ministre, le gouvernement Bayrou a publié ses derniers décrets au Journal officiel. Ils concernent notamment MaPrimeRénov', les pompes à chaleur et les panneaux photovoltaïques.

Alors que François Bayrou remet sa démission à Emmanuel Macron ce 9 septembre, le gouvernement a publié ses derniers décrets au Journal officiel le même jour.

Un décret et un arrêté fixent notamment les nouvelles modalités pour l'obtention de l'aide MaPrimeRénov' pour une rénovation globale.

L'aide est ainsi recentrée sur les logements les plus énergivores – présentant un DPE E, F ou G – et vers les ménages les plus modestes.

Par ailleurs, les travaux concernant l'isolation des murs (ITI ou ITE) et l'installation de chaudière biomasse ne seront plus éligibles dans le cadre de rénovations par geste à compter du 1er janvier 2026. Une décision qui inquiète les professionnels du secteur, à commencer par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), qui dénonce « *un violent rabotage* ».

Une nouvelle période d'incertitude pour le secteur

L'inquiétude se fait également ressentir du côté du Syndicat des Energies Renouvelables (SER), du Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse (SFCB) et de Propellet, alors que le marché des chaudières biomasse s'est déjà effondré ces trois dernières années. Avec la fin de l'aide mono-geste, la filière parle ainsi d'un « *coup fatal* » porté au secteur.

Même incompréhension du côté des spécialistes de la rénovation énergétique, tels que Hellio : « *Au lendemain du vote de défiance du Premier ministre et à l'aube de la nomination d'un nouveau gouvernement, la filière de la rénovation énergétique est une nouvelle fois dans le brouillard (...) Nous regrettons vivement la fin du subventionnement de l'isolation thermique, qui est un non-sens écologique. (...) Nous craignons une rupture du service public pour certains ménages dont les projets sont à l'arrêt faute de visibilité sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre* », s'inquiète ainsi Pierre-Marie Perrin, directeur des affaires publiques et de la communication du groupe Hellio.

Davantage d'aides pour les PAC et les panneaux solaires

Parallèlement, des textes techniques ont été publiés par le gouvernement pour revaloriser le coup de pouce pour les pompes à chaleur (PAC) via le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Enfin, un autre arrêté publié le 9 septembre instaure une TVA réduite de 5,5 % pour l'installation de panneaux photovoltaïques à compter du 1er octobre 2025.

Il est à noter que des critères environnementaux exigeants – concernant le bilan carbone notamment – excluent de fait les panneaux solaires chinois.

Toutefois, selon Enerplan, les critères attendus ne correspondraient à aucun module présent sur le marché.

Par Claire Lemonnier



Nouveau gouvernement : la FFB favorable à une reconduction de Valérie Létard

Au 2ème trimestre 2025, la tendance observée au 1er trimestre s'est poursuivie, avec une nouvelle amélioration pour le logement neuf, mais une rechute de l'amélioration-entretien, selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

En cette rentrée de septembre, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) tenait sa conférence de presse trimestrielle, au lendemain de la démission de François Bayrou et de la nomination de Sébastien Lecornu comme nouveau Premier ministre.

La FFB salue le travail réalisé par Valérie Létard

Olivier Salleron, président de la FFB, a salué le « *combat* » mené par Valérie Létard, ministre du Logement, se disant favorable à ce qu'elle soit reconduite à ce poste dans le prochain gouvernement.

Concernant le nouveau Premier ministre, Olivier Salleron a estimé qu'il s'agissait d'une personne connaissant « la politique de terrain », tout en espérant qu'il désigne des ministres « *au courant des dossiers* » et « *qualifiés* ».

L'embellie se poursuit pour le logement neuf

Côté conjoncture, à fin juin, la fédération faisait état d'une « *éclaircie* » pour la construction neuve mais d'un recul pour l'amélioration-entretien.

Cette tendance s'est poursuivie, avec +16,2 % pour les permis de construire de logements sur 7 mois à fin juillet, et +9,3 % pour les mises en chantier.

« *On remonte la pente* » s'est réjoui Olivier Salleron, tout en soulignant le « *coup de boost* » apporté par le prêt à taux zéro (PTZ) élargi pour les primo-accédants, combiné à une baisse puis une stabilisation des taux d'intérêt.

Toutefois, si l'on enregistre un rebond dans l'individuel (avec +39,1 % de mises en vente à fin juillet), le collectif, lui, continue de souffrir, avec toujours -12,5 % dans la promotion immobilière.

Dans ce contexte, Olivier Salleron rappelle l'urgence de trouver une alternative au dispositif Pinel pour relancer l'investissement locatif, notamment en mettant en place le statut de bailleur privé « *dès le 1er janvier 2026* ».

En effet, s'appuyant sur une récente étude du SDES, la FFB estime que les besoins en nouveaux logements seraient de 452 000 par an sur la période 2026-2030 (hors Mayotte), alors que seuls 250 000 seraient en moyenne produits ces dernières années.

Pour le non résidentiel neuf, le président de la FFB évoque un marché « *atone* », avec -1,6 % de mises en chantier sur 7 mois à fin juillet.

Nouveau repli pour l'amélioration-entretien

Côté amélioration-entretien, l'activité se replie de nouveau, avec -0,9 % en volume au deuxième trimestre 2025.

Le segment rénovation énergétique est une encore une déception, avec -1,6 % (après -0,6 % au premier trimestre), dont -2,1 % pour le logement.

Sur ce point, Olivier Salleron a dénoncé une nouvelle « *gifle* » pour MaPrimeRénov' avec les futures restrictions annoncées à partir du 1er janvier 2026. Pour rappel, les travaux mono-gestes concernant l'isolation des murs (ITE et ITI) et les chaudières biomasse ne devraient plus être éligibles à l'aide MaPrimeRénov' à compter de cette date.

Bilan, pour l'ensemble de l'année 2025, la FFB prévoit désormais « *une récession confirmée* » avec -3,4 % d'activité tous segments confondus. Dans le détail, la fédération s'attend à une baisse de 6,6 % pour le neuf et de 0,8 % pour l'amélioration-entretien.

Par Claire Lemonnier



La CAPEB appelle le nouveau Premier ministre à agir pour les TPE du bâtiment

Après la nomination de Sébastien Lecornu à Matignon, la CAPEB appelle le gouvernement à agir sans délai pour soutenir les très petites entreprises du bâtiment, en difficulté après huit trimestres consécutifs de recul d'activité.

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) salue la nomination rapide de Sébastien Lecornu comme Premier ministre. Mais l'organisation, qui représente 500 000 entreprises artisanales du secteur, appelle désormais à des mesures urgentes pour enrayer la crise qui frappe le bâtiment.

Après huit trimestres consécutifs de baisse d'activité, dont une chute de 4,5 % au deuxième trimestre 2025, la survie de milliers d'entreprises et d'emplois est menacée.

Des attentes claires et immédiates

La CAPEB rappelle que de nombreux chantiers réglementaires et législatifs restent en suspens et qu'ils doivent être concrétisés rapidement. Parmi ses priorités figurent la redéfinition du modèle du logement, la simplification des dispositifs de rénovation énergétique, l'accès facilité aux marchés aidés pour les TPE grâce à une simplification du RGE, ou encore le rétablissement de l'équité fiscale avec les microentreprises.

L'organisation patronale défend également une représentativité réelle des TPE dans le dialogue social, à la hauteur de leur poids économique, et sur la refondation de la responsabilité élargie du producteur (REP) bâtiment.

« *Les 500 000 entreprises artisanales du bâtiment attendent désormais des actes* », martèle la CAPEB. La confédération redoute que des décisions récentes jugées « *désastreuses* », dont l'exclusion de certains monogestes dans l'aide MaPrimeRénov', ne viennent encore fragiliser la filière.

Un appel à la stabilité et à la visibilité

Pour Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB, la priorité est double : retrouver une stabilité politique et restaurer une dynamique économique. « *J'adresse mes félicitations à M. Lecornu pour sa nomination et espère qu'il formera rapidement un nouveau gouvernement afin d'assurer une stabilité politique essentielle aux chefs d'entreprise et à leurs clients pour se projeter vers l'avenir et rétablir une dynamique économique positive* » souligne-t-il.

Le dirigeant appelle notamment à ce que le budget 2026 reflète l'ampleur de la crise traversée par l'artisanat du bâtiment et que les projets engagés sous le précédent gouvernement ne soient pas stoppés ou retardés.

« *L'artisanat du bâtiment ne peut plus attendre* », insiste M. Repon.

Par *Jérémy Leduc*



Logement : la FFC interpelle le gouvernement sur l'urgence pour le secteur

Alors qu'un nouveau Premier ministre prend la tête du gouvernement, la Fédération Française des Constructeurs de Maisons Individuelles appelle à inscrire le logement au rang de priorité nationale, dans un pays où 80 % des Français plébiscitent la maison individuelle.

Dans un communiqué publié après la nomination de Sébastien Lecornu au poste de Premier ministre, la Fédération Française des Constructeurs de Maisons Individuelles (FFC) a adressé ses félicitations au nouveau chef du gouvernement.

L'organisation professionnelle appelle toutefois à placer le logement et la maison individuelle « *au rang de priorité nationale* », dans un contexte de crise où de nombreux ménages peinent à accéder à la propriété.

Depuis deux ans, la filière a dû composer avec une succession rapide de Premiers ministres et de ministres du Logement, freinant les réformes et fragilisant la confiance. « *Les Français ont besoin d'un cap net et durable : un logement accessible, une maison pour leur famille, une perspective d'avenir* », insiste Damien Hereng, président de la FFC.

Trois attentes clés

Pour répondre à la demande croissante et relancer l'activité, la FFC formule trois demandes majeures à l'adresse du nouveau locataire de Matignon : assurer une stabilité fiscale et réglementaire afin de sécuriser les projets de construction, maintenir un prêt à taux zéro (PTZ) accessible partout et pour tous les types d'habitat, et accélérer la libération de foncier constructible pour répondre aux besoins des ménages.

Près de 80 % des Français expriment leur préférence pour la maison individuelle, rappelle la fédération, qui voit dans ce modèle un « *levier direct pour soutenir l'emploi et l'économie des territoires* ».

Une expérience utile pour le logement et l'aménagement

S'il n'a jamais été directement ministre du Logement, Sébastien Lecornu a piloté des dossiers en lien avec l'aménagement du territoire, l'énergie et les collectivités locales, autant de sujets imbriqués avec la politique du bâtiment et de la construction. Son passage au ministère de la Transition écologique l'a notamment confronté à la gestion du foncier, aux enjeux de transition énergétique et aux débats autour des grands projets d'infrastructures.

Cette nomination intervient dans un contexte de forte pression sur le logement : raréfaction du foncier, ralentissement de la construction, accès de plus en plus difficile à la propriété. Pour la FFC, le nouveau Premier ministre a l'occasion de donner un signal fort en plaçant la maison individuelle au cœur de son action.

Reste à savoir si le jeune chef du gouvernement, réputé loyal et travailleur, parviendra à stabiliser une majorité parlementaire fragile tout en répondant aux attentes pressantes des Français en matière de logement.

Âgé de 39 ans, Sébastien Lecornu est l'un des plus jeunes Premiers ministres de la Ve République. Originaire du Val-d'Oise, il s'est fait connaître par une ascension politique précoce : élu maire de Vernon à 27 ans, puis président du conseil départemental de l'Eure, il a rapidement imposé son profil de gestionnaire pragmatique, attaché aux réalités locales.

Par Marie Gérald



Aménagement : l'UNAM attend des actes forts du gouvernement

Alors que la France traverse une crise politique sans précédent, la nomination rapide de Sébastien Lecornu au poste de Premier ministre est perçue comme un signal rassurant par l'Union Nationale des Aménageurs (UNAM).

Pour Nicolas Gravit, président de l'Union Nationale des Aménageurs (UNAM), l'heure est à la continuité. La crise de l'immobilier, qui s'installe dans la durée, met en difficulté de nombreux opérateurs et leurs équipes.

Dans ce climat tendu, la stabilité gouvernementale des prochains mois sera décisive pour éviter une aggravation de la situation.

L'UNAM rappelle l'efficacité de dispositifs tels que l'extension du Prêt à Taux Zéro (PTZ) à l'ensemble des territoires et des formes urbaines. Ce levier a déjà contribué à une nouvelle dynamique locale et a soutenu le pouvoir d'achat des ménages. « *Le PTZ a redonné de l'air aux ménages comme aux territoires. Il est important de poursuivre sur cette voie* », insiste Nicolas Gravit.

Des réformes structurantes en discussion

L'organisation souhaite que plusieurs mesures, encore à l'étude, soient concrétisées. Parmi elles, l'instauration d'une TVA réduite pour les projets situés à proximité des gares et pôles de mobilités. Le but : favoriser l'usage des transports collectifs et de renforcer l'attractivité du réseau ferré.

Appliquer cette TVA réduite aux opérations d'aménagement sur friches, permettrait de concilier sobriété foncière, revitalisation économique et transition écologique.

Selon l'UNAM, ces dispositifs ne doivent pas être vus comme une dépense supplémentaire mais comme de véritables investissements pour des projets vertueux.

Maintenir le calendrier parlementaire

Enfin, l'Union appelle à ne pas retarder l'examen de textes cruciaux, notamment sur la sobriété foncière et la généralisation du permis d'aménager multisites, indispensables pour fluidifier et relancer les opérations partout en France.

« *Nos territoires ont besoin de visibilité et de solutions concrètes. L'aménagement n'est pas une variable d'ajustement : c'est un levier majeur de relance et de cohésion* », conclut Nicolas Gravit.





Instabilité politique : les rénovations en font déjà les frais

Au lendemain de la chute du gouvernement Bayrou, l'incertitude politique se répercute déjà sur le terrain. Entre financements gelés, chantiers suspendus et ménages attentistes, le secteur de la rénovation craint un nouveau coup d'arrêt.

La chute du gouvernement, survenue le 8 septembre dernier, n'a pas seulement rebattu les cartes au Parlement. Elle a aussi stoppé net une reprise à peine amorcée dans le bâtiment.

Pour de nombreux ménages et professionnels, les conséquences sont déjà visibles : crédits retardés, décisions reportées et carnets de commandes qui se vident. « *L'instabilité n'est pas abstraite : elle pèse sur les logements et sur l'emploi local* », alerte Sylvain Gruelles, maître d'œuvre en rénovation.

La menace plane sur une reprise déjà bien fragile

Après une année morose, le secteur commençait à entrevoir un léger redémarrage. En juillet, la Banque de France enregistrait 13,1 milliards d'euros de crédits immobiliers accordés, hors renégociations. Mais tout cela ne s'apparentait qu'à une courte éclaircie.

Les banques freinent leurs engagements, les copropriétés repoussent leurs votes et les ménages hésitent à se lancer dans des travaux lourds. Résultat : des chaudières vétustes ne sont pas remplacées, des rénovations énergétiques sont mises en pause et des artisans voient leurs carnets de commandes fondre comme neige au soleil.

Quelles solutions pour résister à la crise ?

Face à cette paralysie, Sylvain Gruelles appelle à rendre les projets plus résilients. Il préconise de découper les rénovations en étapes autonomes, permettant d'apporter des bénéfices visibles dès la première phase, tout en sécurisant le projet même en cas de blocage financier.

Autre levier mis en avant par le maître d'œuvre, l'intégration, dès le départ, des clauses d'ajustement dans les contrats afin de prévenir les surcoûts et éviter les arrêts brutaux.

Enfin, Sylvain Gruelles préconise de diversifier les financements, en combinant aides locales, prêts complémentaires et échelonnements.

Un point essentiel pour ne pas avoir à dépendre d'un seul feu vert bancaire. « *Ce n'est pas le moment de figer les projets, mais de les rendre résistants* », insiste le spécialiste de la rénovation.

Le risque est réel de voir la crise politique se doubler d'une crise de la rénovation, alors que la transition énergétique reste un enjeu prioritaire.

Par *Jérémy Leduc*



MaPrimeRénov' : inquiétudes concernant l'exclusion de certains monogestes

Les rebondissements continuent concernant MaPrimeRénov'. Si les conditions devraient se préciser pour 2026, certaines inquiétudes sont soulevées concernant l'exclusion de l'isolation des murs et des chaudières biomasse des travaux monogestes à partir de 2026.

Fin juillet, le ministère du Logement annonçait que MaPrimeRénov' reprendrait pour les rénovations d'ampleur à compter du 30 septembre, mais sous de nouvelles conditions.

Le dispositif sera notamment recentré sur les ménages les plus modestes, et seuls 13 000 dossiers pourront être acceptés jusqu'à la fin de l'année 2025.

Dans le détail, seuls les logements classés E, F ou G devraient être éligibles aux rénovations d'ampleur.

Le montant des aides devrait être abaissé à 45 % pour les ménages à revenus intermédiaires, et à 10 % pour les ménages aux revenus supérieurs.

Par ailleurs, le montant d'aide pour une amélioration de trois classes sur le DPE est abaissé à 40 000 euros, et à 30 000 euros pour un saut de deux classes.

Plus de visibilité pour 2026 ?

En cette rentrée, le groupe Effy se réjouit que les projets de textes applicatifs concernant les nouvelles conditions de MaPrimeRénov' soient étudiés ce 4 septembre par le Conseil national de l'habitat.

Parmi les bonnes nouvelles : ces textes devraient couvrir non seulement la fin d'année 2025, mais également l'année 2026, ce qui devrait donner plus de visibilité au secteur de la rénovation énergétique.

Certaines échéances sont également repoussées, telles que l'exclusion des logements F et G de la rénovation monogeste, l'obligation de fournir un DPE/audit à l'entrée du parcours par geste, ou encore l'obligation de coupler un geste d'isolation à un geste de chauffage. Toutes ces obligations devraient entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2027.

Mono-gestes : inquiétudes concernant l'isolation des murs et les chaudières biomasse

En revanche, le spécialiste des économies d'énergie regrette que les chaudières biomasse (à bois ou granulés) et l'isolation par l'extérieur (ITE) et par l'intérieur (ITI) soient exclues des aides mono-gestes à compter du 1er janvier 2026.

« L'isolation des murs ne sera plus aidée dès l'an prochain. Alors que plus d'un dossier de demande d'aide sur 10 concernait ce type de travaux au 1er semestre, on peut s'interroger sur ce choix », déplore Audrey Zermati, directrice stratégie du groupe.

Cette dernière rappelle également que des incertitudes planent toujours concernant le budget qui pourrait être alloué à MaPrimeRénov' pour 2026, et sur les solutions prévues pour réduire les délais de traitement des dossiers.



MaPrimeRénov' : l'AIMCC dénonce des restrictions « contradictoires »

L'Association des industries des produits de construction (AIMCC) réagit vivement aux annonces de restrictions de MaPrimeRénov'. Elle alerte sur les conséquences pour la massification de la rénovation énergétique et pour les ménages les plus modestes.

Les industriels lancent un énième signal d'alerte. À la suite des annonces du gouvernement, qui a notamment acté la fin de certaines aides mono-gestes à compter du 1er janvier 2026, l'Association des industries des produits de construction (AIMCC) exprime son inquiétude.

Les acteurs du secteur prennent acte des changements, mais estiment qu'ils vont à l'encontre des objectifs nationaux de rénovation énergétique et de lutte contre le changement climatique.

« Ces changements semblent aller à l'encontre de l'urgence climatique et des objectifs de massification de la rénovation énergétique et ne manqueront pas de fragiliser les filières industrielles et artisanales », souligne l'AIMCC.

Isolation et biomasse dans le viseur

Parmi les restrictions annoncées, l'exclusion des travaux d'isolation des murs, qu'ils soient réalisés par l'intérieur (ITI) ou par l'extérieur (ITE), suscite de vives critiques. Ce type d'intervention représentait plus de 10 % des demandes dans MaPrimeRénov'. Pour l'AIMCC, il s'agit d'un levier majeur de réduction des consommations énergétiques, qui se retrouve désormais écarté des aides.

Autre point sensible : la suppression du soutien aux chaudières biomasse. Alors que la filière bois-énergie s'est fortement structurée, cette décision envoie « *un signal négatif* » au marché et risque de décourager les ménages, en particulier dans les zones rurales où cette énergie locale et renouvelable est une alternative crédible aux énergies fossiles.

Un dispositif de moins en moins lisible

L'association déplore également le report de certaines obligations au 1er janvier 2027, notamment l'exclusion des logements classés F et G ou encore l'obligation de coupler isolation et chauffage. Ces ajustements successifs créent selon elle « *un manque de cohérence dans la stratégie* » et fragilisent la confiance des particuliers comme des professionnels.

Les conséquences pratiques pourraient être lourdes : report ou abandon de projets de rénovation, pression financière accrue pour les propriétaires, et contradiction avec les objectifs de massification des rénovations énergétiques.

Des filières fragilisées et des ménages pénalisés

L'AIMCC insiste sur le fait que les ménages modestes, qui comptaient sur ces aides pour engager des travaux coûteux, seront les premiers touchés. Dans le même temps, des filières industrielles et artisanales déjà mobilisées pour la transition écologique se retrouvent fragilisées.

« Ces restrictions risquent de ralentir la dynamique de rénovation énergétique, de pénaliser les ménages qui souhaitent améliorer leur confort et réduire leur facture énergétique, et de fragiliser des filières industrielles et artisanales engagées dans la transition écologique », conclut l'association.

Par Jérémy Leduc



MaPrimeRénov' : le SER inquiet pour les chaudières biomasse

Les revirements autour de MaPrimeRénov' n'en finissent plus et agacent sérieusement les fédérations du secteur. Selon le SER, la fin des aides monogestes pour les chaudières biomasse pourrait notamment mettre un coup de grâce à la filière.

Après Effy et l'Association des industries des produits de construction (AIMCC), c'est au tour de la Fédération française du bâtiment (FFB) et du Syndicat des énergies

renouvelables (SER) de s'inquiéter de futures restrictions concernant certaines aides MaPrimeRénov'.

À l'origine de ces inquiétudes : la fin annoncée des aides pour l'isolation des murs et les chaudières biomasse dans le cadre de travaux mono-gestes, à compter du 1er janvier 2026.

« La politique énergétique de la France est sacrifiée sur l'autel de Bercy ! Le projet de révision ne pourra que casser définitivement le marché de la rénovation énergétique en France, déjà à la peine depuis la mi-2024. Comment les ménages, mais aussi les artisans et entrepreneurs du bâtiment pourraient-ils comprendre la répétition de tels virages à 180 degrés ? », a notamment déploré Olivier Salleron, président de la FFB.

Un coup de grâce pour les chaudières biomasse ?

Dans un communiqué, le SER indique être tout particulièrement préoccupé pour l'avenir du secteur des chaudières biomasse, ayant déjà subi *« un sérieux coup de rabot au mois d'août »*, alors que les ventes de chaudières biomasse ont été divisées par cinq en deux ans.

« Ce choix est d'autant plus incompréhensible que ce segment de marché représente déjà très peu dans le budget global du dispositif MaPrimeRénov', seulement 75 millions d'euros sur les 900 millions que représentent la totalité des opérations en mono-gestes », souligne le SER.

Pour rappel, fin août, l'association Propellet avait appelé le gouvernement à ne pas baisser le coup de pouce CEE pour le chauffage au bois. Le Conseil Supérieur de l'Energie avait d'ailleurs voté contre cette mesure.

Là encore, Propellet avait souligné l'absence de coût pour l'Etat, alors que le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) repose sur les obligés et non sur les finances publiques.

« Les chaudières biomasse représentent, souvent en milieu rural, une alternative aux énergies fossiles très intéressante pour les ménages », rappelle également le SER.

Dans ce contexte, Jules Nyssen président du SER, appelle le gouvernement à *« une révision urgente de cette mesure lourde de conséquences »*.

Par Claire Lemonnier



MaPrimeRénov' : la filière biomasse dénonce une exclusion « arbitraire »

La CAPEB, le SER, le SFCB et Propellet dénoncent l'exclusion des chaudières biomasse des travaux monogestes financés par MaPrimeRénov'. Une mesure jugée arbitraire et contraire à la transition énergétique et au pouvoir d'achat des ménages.

Publiés le 9 septembre dernier, l'arrêté et le décret, excluant la chaudière biomasse des travaux mono-gestes financés par MaPrimeRénov', sèment l'incompréhension.

En particulier du côté des Métiers de la Couverture et de la Plomberie-Chauffage de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), de Propellet, du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et du Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse (SFCB).

Dans un courrier adressé au Premier ministre Sébastien Lecornu le 19 septembre, les représentants ont déploré cette décision, dont ils demandent la « *suppression rapide* ».

Car ils considèrent cette mesure « *contraire à toute logique de transition énergétique, de soutien au pouvoir d'achat des Français les plus modestes et de mix énergétique adapté aux territoires* ».

« Une économie très faible »

« *En effet, les chaudières bois participent efficacement à la décarbonation et s'avèrent une solution pragmatique et adaptée dans de nombreuses zones géographiques, particulièrement rurales ou éloignées des réseaux des centres urbains* », abondent-ils dans leur lettre à Matignon.

Et de rappeler qu'en 2022, une majoration de 1000 euros complétait l'aide MaPrimeRénov' pour l'installation de chauffage carburant aux énergies renouvelables, dont la biomasse.

Autant dire que cette « *mesure réglementaire* » est « *arbitraire* » pour les acteurs du chauffage biomasse, en plus d'être dommageable.

« *Le marché de la chaudière biomasse, déjà fragilisé par la crise énergétique, a connu une diminution de son chiffre d'affaires de 80 % et a déjà été durement affecté par la décision du précédent gouvernement de diviser par trois les bonifications des certificats d'économie d'énergie leur étant accordées dans le cadre du Coup de Pouce Chauffage, sans aucune logique budgétaire* », développent-ils.

En outre, cette suppression de l'aide mono-geste pour les chaudières bois serait « *une économie très faible* », estimée à 20 millions d'euros. Et ce « *au regard des travaux générés par de telles primes (environ 100 millions) et des rentrées fiscales associées* ».

Sans compter l'impact sur les ménages, alors que l'énergie biomasse est considérée comme trois fois moins chère que l'électricité.

Autant d'arguments qui amènent la CAPEB, Propellet, le SER et le SFCB à réclamer l'inscription d'une « *politique de rénovation énergétique dans un cadre durable, lisible et stable, garant de la confiance des ménages et de la mobilisation des professionnels* ».

Par Virginie Kroun



MaPrimeRénov' : un décret « illogique » pour la filière ITE

Jugée illogique, l'exclusion de l'ITE des aides MaPrimeRénov' dès 2026 pour le mono-geste menace l'efficacité énergétique. Tel est le constat des entreprises du secteur, qui demande la suppression de l'article pénalisant ces travaux.

Le décret MaPrimeRénov' continue de faire parler le lui. Ce texte prévoit une exclusion, dès janvier 2026, des aides mono-gestes pour les chaudières biomasse et l'isolation thermique.

D'ailleurs la filière ITE – réunissant notamment Mur Manteau, l'UPMF, la FIPEC, l'AFIPEB, la FFB GITE voire l'AIMCC -, n'a pas manqué d'exprimer « son incompréhension et sa vive inquiétude ».

« Des traitements inéquitables face à d'autres solutions moins pérennes »

« Il apparaît illogique de prétendre lutter contre la précarité énergétique et le dérèglement climatique, en agissant uniquement sur les équipements intérieurs, sans traiter au préalable l'enveloppe du bâti, dont l'ITE fait partie », plaident les acteurs dans un communiqué.

Et de montrer que l'ITE est « l'une des solutions les plus performantes et durables ». La filière cite notamment une étude du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Réalisée en juillet 2025, celle-ci montre qu'une ITE et une isolation des combles réduisent de 38 % la consommation de chauffage. Côté confort d'été, ces travaux évitent jusqu'à 100 degrés-heure.

« Cette mesure contredit directement les annonces gouvernementales de juin 2025, selon lesquelles les travaux monogestes, dont l'ITE, continueraient d'être éligibles à MaPrimeRénov' », déplore la filière.

Sans compter l'impact sur les entreprises impliquées sur ces travaux, car soumises « à des traitements inéquitables face à d'autres solutions moins pérennes, sans aucun fondement valable, créant ainsi de graves distorsions de concurrence ».

Risques pour lesquels les acteurs de l'ITE demande la suppression de l'article l'excluant des chantiers aidés en monogeste.

Par Virginie Kroun



MaPrimeRénov' : un arsenal renforcé pour lutter contre la fraude

Pour tenir son engagement pris fin juillet auprès des parties prenantes de la rénovation énergétique, la ministre du Logement Valérie Létard annonce de nouvelles mesures visant à renforcer la lutte contre la fraude au dispositif MaPrimeRénov'. Des sanctions financières accrues, la publication des sanctions et la territorialisation des agréments sont au programme.

Le décret d'application à venir de la loi contre toutes les fraudes aux aides publiques, dite « loi Cazenave », introduit un dispositif musclé concernant la rénovation énergétique.

Parmi les mesures clés : la création, au sein de l'ANAH, d'une commission des sanctions unique compétente pour traiter

les fraudes à MaPrimeRénov' et au dispositif Mon Accompagnateur Rénov'. Ce texte renforcera également les outils de refus des demandes d'aide ou d'agrément, en ciblant les acteurs frauduleux dès l'amont.

Sanctions financières, transparence et pouvoir aux ménages

Le gouvernement durcit également les sanctions financières, pouvant atteindre 4 % du chiffre d'affaires, et jusqu'à 6 % en cas de récidive.

Le principe de « *name and shame* » sera aussi déployé : les sanctions prononcées seront publiées sur le site de l'ANAH. De plus, les ménages pourront résilier de plein droit et sans surcoût tout contrat conclu avec un Accompagnateur Rénov' ayant perdu son agrément.

Territorialisation des accompagnateurs : un ancrage local imposé

Pour éviter les fraudes liées à des agréments trop larges, le décret impose une territorialisation stricte des agréments « Mon Accompagnateur Rénov' » : chaque opérateur devra justifier de ses capacités d'intervention à l'échelle prévue (infra-départementale, départementale, régionale ou interrégionale).

Cette mesure entrera en vigueur au 1er janvier 2026 pour les nouveaux agréments, et à partir du 1er juillet 2026 pour ceux en cours au 31 décembre 2025. En attendant, un arrêté suspend l'extension territoriale des agréments existants.

Par Jérémy Leduc



REP Bâtiment : un moratoire jusqu'à mi-2026 pour redéfinir le dispositif

Alors que la REP Bâtiment connaît une montée en puissance rapide, un moratoire a été décidé jusqu'à la mi-2026. Objectif : maîtriser les coûts, sécuriser la collecte et poser les bases d'un modèle plus soutenable.

Depuis son déploiement, la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction connaît une dynamique forte. Les objectifs de recyclage sont déjà atteints pour certains matériaux, comme les menuiseries vitrées ou les déchets minéraux - preuve d'une appropriation rapide par les acteurs.

Mais cette accélération, couplée au principe de gratuité du service, entraîne une hausse rapide et significative des coûts. Face à cette situation, la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher a lancé dès mars 2025 une concertation nationale, prolongée en août sous l'égide de l'OCAB (Organisme de coordination de la REP Bâtiment).

Un moratoire jusqu'à la fin du premier semestre 2026

Pour éviter une dérive financière et donner du temps à la refonte du dispositif, un moratoire a été acté. Il concerne notamment certaines mesures et évolutions initialement prévues pour les déchets non inertes, dont le rythme de déploiement doit être adapté.

Les éco-organismes appliquent ainsi un principe de prudence, afin de préserver la continuité du service et la viabilité de la filière. Dans les prochains jours, l'OCAB mènera des discussions avec les collectivités et les acteurs du recyclage pour planifier à court terme les déploiements et anticiper le développement de nouvelles capacités.

Cette phase transitoire est prolongée jusqu'à la fin du premier semestre 2026.

Vers un dispositif rénové et plus lisible

Les éco-organismes et l'OCAB se donnent pour priorités de contenir les coûts, garantir la continuité du service et bâtir une trajectoire commune plus robuste. La concertation, démarrée fin août, doit aboutir d'ici la fin septembre à une première restitution. Une refonte réglementaire complète est attendue avant la fin 2025.

L'ambition affichée : offrir aux producteurs, distributeurs, collectivités, opérateurs et acteurs du réemploi un cadre plus lisible et une visibilité pluriannuelle, indispensable pour ancrer la REP Bâtiment dans la durée.



Par Jérémy Leduc



REP PMCB : une « situation devenue intenable » pour la FFB

La FFB perd patience. Après avoir demandé une refonte de la REP PMCB, qui désavantage ses adhérents, l'organisation met l'État devant ses responsabilités, notamment concernant le « cahier des charges prévoyant la reprise sans frais des déchets ».

Après avoir réclamé une refondation du système en juillet dernier, la Fédération française du bâtiment (FFB) revient à la charge concernant la Responsabilité Élargie du

Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB).

Elle dénonce « *une situation devenue intenable pour les artisans et entrepreneurs du bâtiment* ». Raison pour laquelle l'organisation engage un recours contentieux, afin de mettre « *l'État devant ses responsabilités* ».

« *L'État s'est clairement montré défaillant* »

Une colère cristallisée autour d'un sujet : la hausse des barèmes d'éco-contributions annoncée par Valobat en mars dernier, pour la reprise des déchets. De quoi entretenir « *l'exaspération incessante des professionnels* », qui refusent de « *payer toujours plus pour un service de reprise des déchets réduit à peau de chagrin* ».

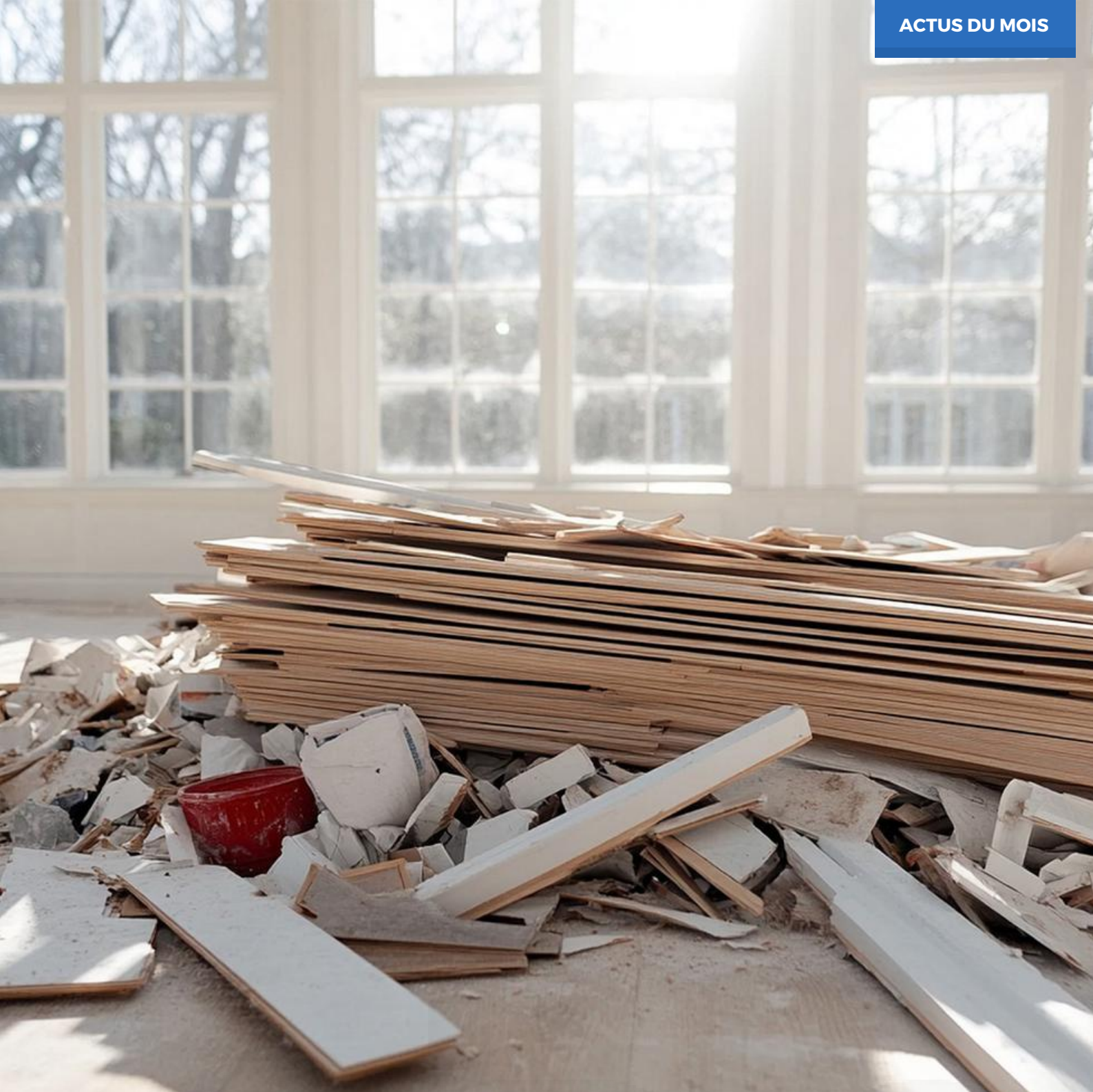
Ce qui révèle un problème plus large : le contrôle des éco-organismes par les pouvoirs publics. « *En effet, l'État s'est clairement montré défaillant dans le contrôle des éco-organismes et dans l'application de la loi. La FFB entend donc le contraindre à agir, en veillant notamment au respect, par les éco-organismes, du cahier des charges prévoyant la reprise sans frais des déchets* », expose la fédération.

« *L'objectif de la FFB est clair : il faut simplifier le système et surtout le rendre réellement opérationnel et efficace* », revendique son président, Olivier Salleron. « *En parallèle, la FFB continuera à explorer toutes les voies possibles pour protéger ses adhérents et mettre fin aux situations de blocage qu'ils subissent. Nous ne lâcherons rien !* », affiche-t-il, déterminé.

En sachant qu'un moratoire est prévu par le gouvernement jusque mi-2026, en vue de ladite refonte. Reste à savoir si le bâtiment pourra attendre d'ici là...



Par Virginie Kroun



REP PMCB : la menuiserie et le verre plat obtiennent la stabilité attendue

Dans la REP Bâtiment, la définition du producteur est confirmée pour 2026. Les organisations de la menuiserie et du verre plat y voient un signal fort pour la filière recyclage.

Bonne nouvelle pour la filière menuiserie et verre plat : l'arrêté publié au Journal Officiel le 6 septembre 2025 confirme le maintien de la définition actuelle du « *producteur* » dans le cadre de la REP Bâtiment (PMCB).

Une clarification attendue, qui rassure les professionnels et consolide la dynamique de recyclage engagée depuis plusieurs années.

Une décision qui apaise le secteur

Dans le vaste chantier de refondation de la REP PMCB, l'OCAB (Organisme Coordinateur Agréé du Bâtiment) cherchait à préciser la notion de « *metteur sur le marché* ».

L'arrêté tranche : le producteur est bien le premier maillon de la chaîne, une définition simple et claire qui s'appliquera toujours en 2026 pour la famille 2d – menuiseries et parois vitrées.

Pour les organisations professionnelles du secteur – UFME, SNFA, CSFVP et UDTVP – c'est un soulagement. Elles saluent une décision qui va « *dans le sens de la lisibilité* » et qui permet de maintenir un système jugé efficace : un produit final avec une éco-contribution unique, sans complexité supplémentaire.

Un coup d'accélérateur pour l'économie circulaire

Au-delà de la clarté réglementaire, cette confirmation renforce la dynamique déjà engagée en matière de recyclage.

Les menuiseries et le verre plat font figure de bons élèves de l'économie circulaire, avec une filière organisée, performante et désormais citée en exemple par les pouvoirs publics.

Représentant près de 80 % du marché, les organisations professionnelles ont contribué à bâtir une filière structurée, où la collecte et le recyclage des produits sont devenus une réalité industrielle.



Par Marie Gérald



La création de 100 000 logements sociaux « en bonne voie » pour 2025

Alors que les bailleurs sociaux se sont engagés à créer 100 000 nouveaux logements sociaux par an, l'Union sociale pour l'habitat (USH) estime que cet objectif devrait être atteint dès 2025.

Il y a une semaine, la Banque des Territoires alertait sur le dilemme pour les bailleurs sociaux entre construction de nouveaux logements et rénovation du parc existant, faute de moyens suffisants pour concilier les deux.

Quelques jours plus tard, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) a assuré que les bailleurs sociaux étaient « *en bonne voie pour engager la production de 100 000 logements sociaux en 2025* », avec déjà 99 500 « *intentions de programmation* » pour 2025 (hors Outre-Mer).

Pour rappel, en février dernier, le mouvement HLM et le ministère du Logement avaient signé un accord visant à assurer la création de 100 000 nouveaux logements sociaux par an.

Une hausse des besoins en logements sociaux

Toutefois, l'USH estime que 110 000 nouveaux logements sociaux par an seraient nécessaires, notamment dans un contexte de chute de la construction de logements neufs par les promoteurs privés et de tensions sur le marché locatif.

Augmenter cette production est d'autant plus urgente que le nombre de demandes de logement social ne cesse de croître, avec 2,87 millions de ménages en attente à fin juin 2025.

Ainsi, selon l'USH, en 2024, 85 000 logements sociaux devaient être créés, mais seule une demande de logement social sur dix a été satisfaite.

En avril, l'Autorité nationale de coordination du logement social (Ancols) estimait pour sa part à 9,4 % le taux de demandes satisfaites.

Emmanuelle Cosse, présidente de l'ANCOLS, appelle à une « *accélération de l'évolution de la demande* », avec « *100 000 nouvelles demandes en un semestre* » contre « *100 000 nouveaux demandeurs en un an* » auparavant.

Elle précise que ces demandes en hausse concernent tout le territoire, sans distinction de zones tendues ou non tendues.



Par Claire Lemonnier



10 milliards d'euros pour le logement intermédiaire en 2025 et 2026

Pour répondre à la crise du marché locatif, la Banque des Territoires ambitionne d'accélérer la création de logements intermédiaires. Dans ce contexte, elle annonce qu'elle mobilisera 10 milliards d'euros pour ce type de logements en 2025 et 2026.

À l'occasion du congrès HLM, la Banque des Territoires a annoncé dédier une enveloppe de 10 milliards d'euros pour la construction de logements intermédiaires en 2025 et 2026.

Le logement locatif intermédiaire propose des loyers plafonnés entre 15 et 20 % en-dessous des prix du marché et s'adresse plutôt aux classes moyennes, là où le logement social s'adresse aux ménages plus modestes.

Accélérer la création de logements intermédiaires

« On est devenu le premier financeur du logement intermédiaire, on veut aller plus loin », a annoncé Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), dont la Banque des Territoires est une filiale.

« Le logement intermédiaire est une tendance de fond qui se développe aujourd'hui pour permettre aux bailleurs sociaux de réaliser une forme de diversification » des recettes et qui « répond à un besoin » au moment où le marché locatif privé rétrécit, a de son côté expliqué Kosta Kastrinidis, directeur adjoint de la Banque des Territoires.

Pour rappel, une crise du logement sévit depuis 2022. Avec la remontée des taux de crédits immobiliers, les primo-accédants peinent à devenir propriétaires et ne quittent donc pas le marché locatif, qui se retrouve de fait saturé.

Depuis la création des logements intermédiaires il y a dix ans, 155 933 logements de ce type ont ainsi été créés.

Entre 15 000 et 20 000 logements intermédiaires devraient être financés en 2025

Pour 2025, la filiale de la Caisse des dépôts et consignations – qui finance la construction de près de 3 logements sociaux sur 5 en France – prévoit de participer au financement de 15 000 à 20 000 logements intermédiaires, après 30 000 en 2024.

Toutefois, selon Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH), le logement intermédiaire « répond à des besoins faibles » et les bailleurs sociaux devraient en priorité « produire du logement social ».

D'après un rapport de l'Autorité nationale de contrôle du logement social (Ancols) datant de 2020, « le logement intermédiaire pourrait répondre à la demande de 3,8 % à 12,3 % des ménages en attente d'un logement social ».

Ainsi, en plus du budget dédié au logement intermédiaire, la Banque des Territoires va également consacrer un milliard d'euros à la construction de logements très sociaux dans les quartiers concernés par un projet de renouvellement urbain.

Entre janvier et août 2025, plus de 20 milliards d'euros ont déjà été apportés aux bailleurs sociaux, selon le directeur général de la Caisse des dépôts, qui s'attend à un nouveau record cette année, après 20,9 milliards mobilisés l'an passé.

Par Claire Lemonnier



Une concurrence entre logement social et abordable ?

Au congrès HLM, le développement du logement abordable a fait débat, alors que pour certains il risquerait de rentrer en concurrence avec le logement social. Explications.

Alors que la Banque des Territoires a annoncé vouloir soutenir le logement intermédiaire à hauteur de 10 milliards d'euros en 2025 et 2026, la question du logement abordable a fait débat durant le congrès HLM qui s'est tenu à Paris.

Le logement abordable, une menace pour le logement social ?

En effet, certains craignent que les fonds du futur plan de l'Union européenne pour répondre à la crise du logement ne soient « *siphonnés pour la production de logement abordable* », – qui peut être considéré comme l'équivalent du logement locatif intermédiaire (LLI) en France – au détriment du logement social.

Dès son discours d'ouverture, Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH) à appeler à privilégier les logements sociaux pour les ménages les plus modestes.

« *Le logement intermédiaire est utile, le logement social est indispensable* », a abondé Michel Ménard, président de la Fédération des offices publics de l'habitat (FOPH), estimant que le logement intermédiaire ne répond qu'aux besoins des classes moyennes en zone tendue.

Un développement indispensable pour d'autres

À l'inverse, Bruno Arcadipane, le président d'Action Logement, a estimé que le logement abordable était « *essentiel* », « *même si le mot ne plaît pas à tout le monde* ».

Valérie Fournier, présidente de la fédération des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) – dont Action Logement fait partie – considère de son côté que le logement abordable a « *toujours existé dans le logement social* ».

Selon elle, on ne devrait pas séparer « *le logement social d'un côté et le logement des autres de l'autre côté* », mais privilégier un parcours résidentiel avec des ménages qui pourraient passer d'un logement social à un logement intermédiaire, puis à un premier achat immobilier aidé.



Par Claire Lemonnier



Logements sociaux : un dilemme entre construction et rénovation

La Banque des Territoires alerte sur la situation complexe des bailleurs sociaux, qui doivent parvenir à concilier construction de 100 000 logements sociaux par an et réhabilitations pour répondre aux objectifs de décarbonation.

Selon une étude de la Banque des Territoires, les bailleurs sociaux n'auraient pas les moyens suffisants pour concilier à la fois construction de 100 000 nouveaux logements sociaux par an et atteinte des objectifs de décarbonation que s'est fixés la France.

En effet, le parc social doit s'adapter aux exigences de la loi Climat et Résilience concernant la rénovation énergétique des logements, mais aussi à l'objectif de neutralité carbone de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) d'ici 2050.

Parallèlement, le mouvement HLM et le ministère du Logement ont signé en février dernier un pacte fixant un objectif de production de 100 000 nouveaux logements sociaux en 2025, dans un contexte de crise du logement et de hausse du nombre de ménages en attente d'un logement social.

Des objectifs inconciliables face au manque de budget ?

Toutefois, maintenir ce niveau de production dans les prochaines années nécessiterait de réduire le nombre de réhabilitations. Selon les estimations de la Banque des Territoires, cela plafonnerait les réhabilitations à 82 000 par an en moyenne, faute de budget suffisant.

Avec ce scénario, les logements présentant un DPE E, F et G seraient bien rénovés pour respecter les objectifs de la loi Climat et Résilience, mais ceux de la SNBC ne seraient qu'à moitié atteints en 2050.

Inversement, en privilégiant les réhabilitations du parc existant, seuls 46 000 logements sociaux neufs pourraient être construits chaque année.

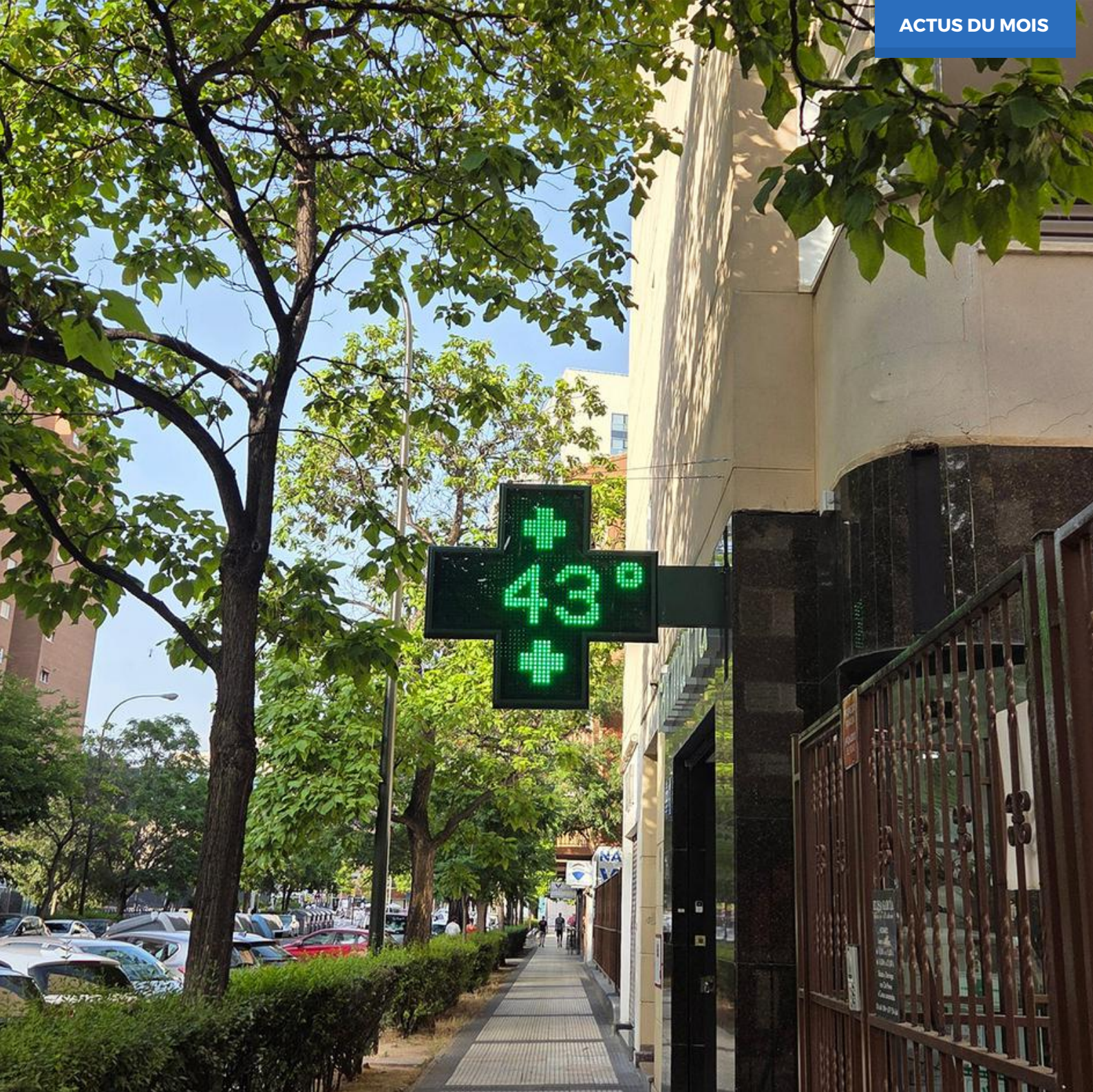
« Le niveau de fonds propres des bailleurs sociaux ne permet pas de traiter à un niveau ambitieux les deux exigences qui pèsent sur le secteur », résume Kosta Kastrinidis, directeur adjoint de la Banque des Territoires.

Pour trouver un compromis, la Banque des Territoires propose de viser la création de 75 000 logements par an et de rénover 5,3 millions de logements d'ici 2050, sans pour autant totalement parvenir aux objectifs de la SNBC.

Par ailleurs, la branche de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) souligne que d'autres dépenses n'ont pas été prises en compte, telles que l'adaptation des logements au changement climatique face aux inondations et au retrait-gonflement des argiles (RGA), avec des travaux qui pourraient encore faire grimper la note.

Afin de trouver de nouvelles capacités de financement, l'organisme évoque la production d'énergies renouvelables, ou encore la création de logements intermédiaires, présentant des loyers plus élevés que dans les logements sociaux.

Par Claire Lemonnier



Logements sociaux : 64 % d'entre eux sont déjà exposés aux fortes chaleurs

Une étude de la Fédération nationale des offices publics de l'habitat (FOPH) et de la Banque des territoires révèle que près des deux tiers du parc HLM subissent déjà les effets des fortes chaleurs. À l'horizon 2050, ce risque pourrait concerner 8 logements sociaux sur 10.

Le constat est alarmant : 64 % du parc de logements sociaux français est aujourd'hui exposé au risque de fortes chaleurs. Selon l'étude rendue publique lors du congrès HLM, ce chiffre grimpera à 79 % en 2050, pour atteindre presque la totalité d'ici la fin du siècle.

Sur les 5,9 millions de logements sociaux, dont 4,8 millions gérés par les bailleurs, 1,44 million seraient déjà concernés par ce phénomène. « *Si l'impact sur le bâti reste limité, ce sont surtout les conditions de vie des habitants qui se dégradent* », alertent les auteurs, évoquant particulièrement les seniors, plus vulnérables aux canicules répétées.

Des risques multiples, au-delà de la chaleur

Le changement climatique n'épargne aucun territoire. L'étude recense déjà 163 000 logements exposés aux crues de cours d'eau et 188 000 aux remontées de nappes phréatiques.

D'autres menaces existent : le retrait-gonflement des argiles, qui fragilise les maisons individuelles, touche déjà 14 % des logements sociaux concernés et pourrait en affecter plus de la moitié d'ici 2100.

Les feux de forêt menacent aujourd'hui 61 000 logements (3 % du parc), un chiffre susceptible de grimper avec la multiplication des sécheresses.

Même les submersions marines, bien qu'encore marginales, concernent plusieurs milliers d'habitations dans les zones littorales.

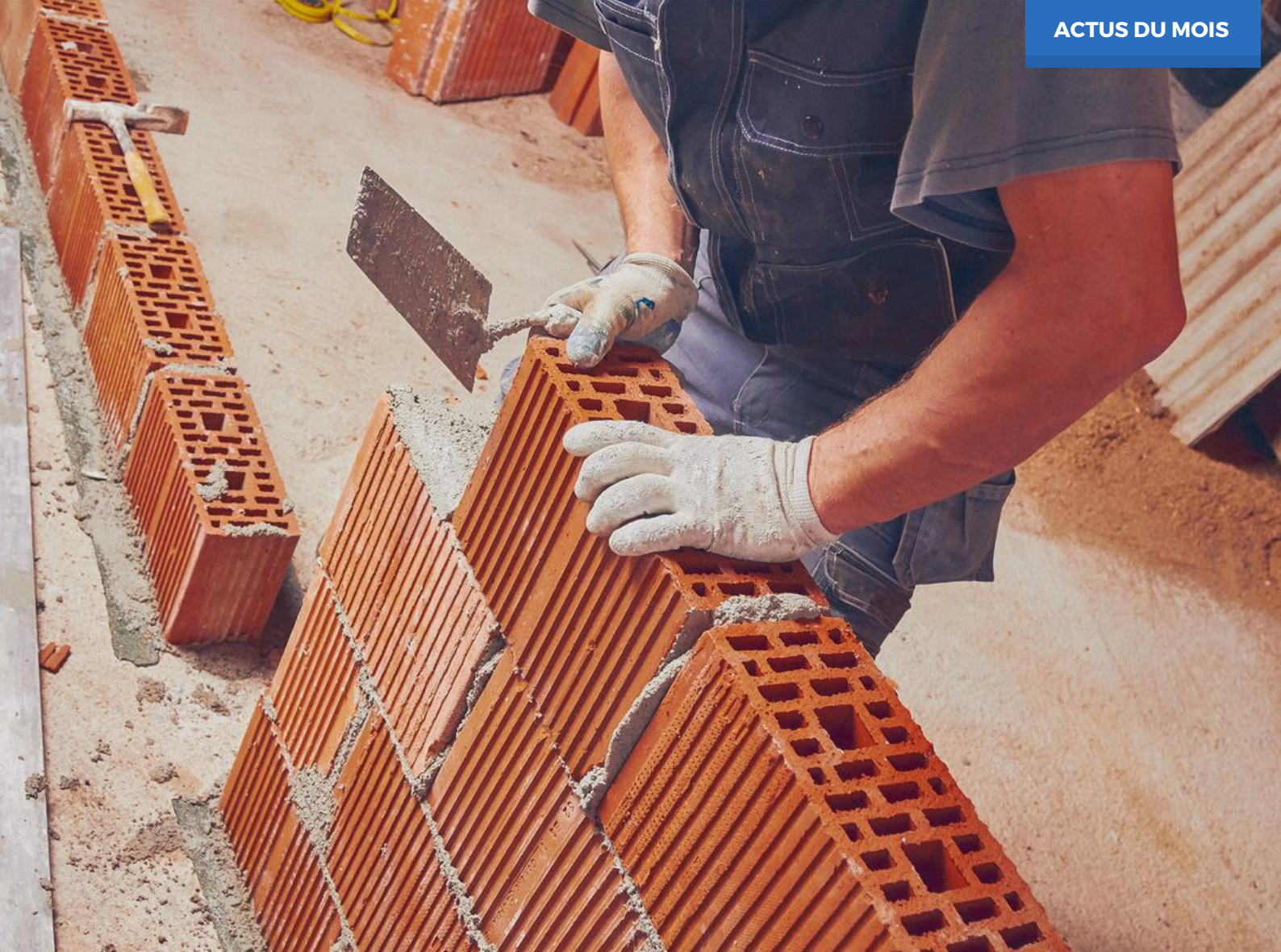
Un défi financier colossal pour les bailleurs

Entre l'objectif de construction de 100 000 logements sociaux par an et l'impératif de rénovation énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050, les bailleurs sociaux se retrouvent face à une équation financière impossible à résoudre seuls.

Une étude récente de la Banque des territoires (11 septembre 2025) confirme qu'ils n'ont pas les capacités d'investissement suffisantes pour relever simultanément ces deux défis. Les auteurs du rapport appellent donc à anticiper l'adaptation, notamment via des diagnostics d'exposition et de vulnérabilité, l'implication des locataires pour identifier les bâtiments fragiles et la mise en place de plans de gestion de crise face aux événements climatiques majeurs.

Ces alertes interviennent alors que le logement social reste au cœur des tensions politiques et économiques. La question n'est plus seulement de construire et rénover, mais d'assurer la résilience d'un parc qui loge près de 11 millions de personnes, souvent parmi les plus exposées aux effets du réchauffement.

Par *Jérémy Leduc*



Pertes d'emploi d'entrepreneurs : la construction particulièrement concernée

Au premier semestre 2025, le secteur de la construction concentre toujours le plus de pertes d'emploi de chef d'entreprise, avec 7 745 entrepreneurs concernés, même si l'évolution se stabilise (+1 %).

Comme à leur habitude, le cabinet Altarès et l'association GSC publient les résultats de leur Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, dévoilant le nombre de pertes d'emplois parmi les entrepreneurs au premier semestre 2025.

Sur cette période, 31 260 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi, soit +4,3 % par rapport à un an plus tôt.

Le gros œuvre et la maçonnerie très impactés

Sans surprise, le secteur de la construction reste encore une fois le plus concerné par ces difficultés, concentrant 25,5 % des pertes d'emploi, tous secteurs confondus, devant le commerce (21,3 %).

Dans le détail, 7 745 entrepreneurs de la construction ont perdu leur emploi au premier semestre 2025. Toutefois, cette évolution se stabilise à +1 %, après avoir enregistré +50 % au premier semestre 2023 et +34,2 % au premier semestre 2024.



Répartition des pertes d'emploi par secteur.
Source : Altarès / GSC

Les travaux de gros œuvre du bâtiment et de maçonnerie générale sont les plus impactés, avec 1 645 pertes d'emploi de chefs d'entreprise.

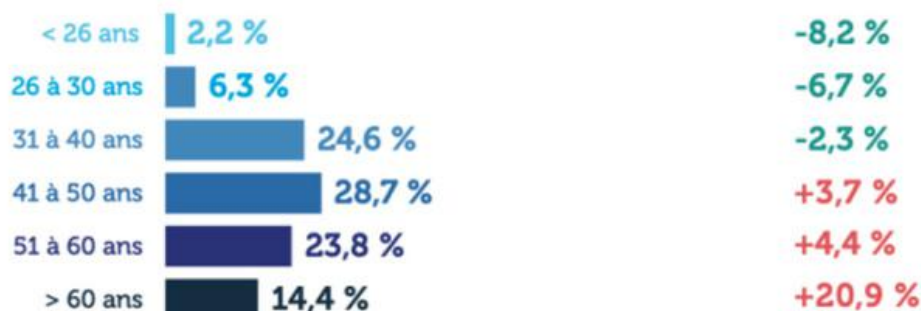
Parallèlement, le secteur de l'immobilier s'en sort mieux, après plusieurs années difficiles.

Autre fait notable : l'évolution du profil des dirigeants d'entreprise concernés, parfois très expérimentés. Au premier semestre, ceux ayant perdu leur emploi dirigeait une entreprise créée en moyenne il y a dix ans.

Si l'âge médian est de 46 ans, les seniors de plus de 60 ans enregistrent une forte progression de pertes d'emploi, avec +20,9 % ce semestre.

Inversement, les jeunes entrepreneurs de moins de 26 ans sont les plus épargnés (-8,2 % de pertes d'emploi au S1 2025).

Tranches d'âge des chefs d'entreprise



1 859 chefs d'entreprise n'ont pas répondu à cette question.
Soit base de calcul : 29 401

Répartition des pertes d'emploi par tranches d'âge.
Source : Altarès / GSC

Peu de perspectives d'amélioration ?

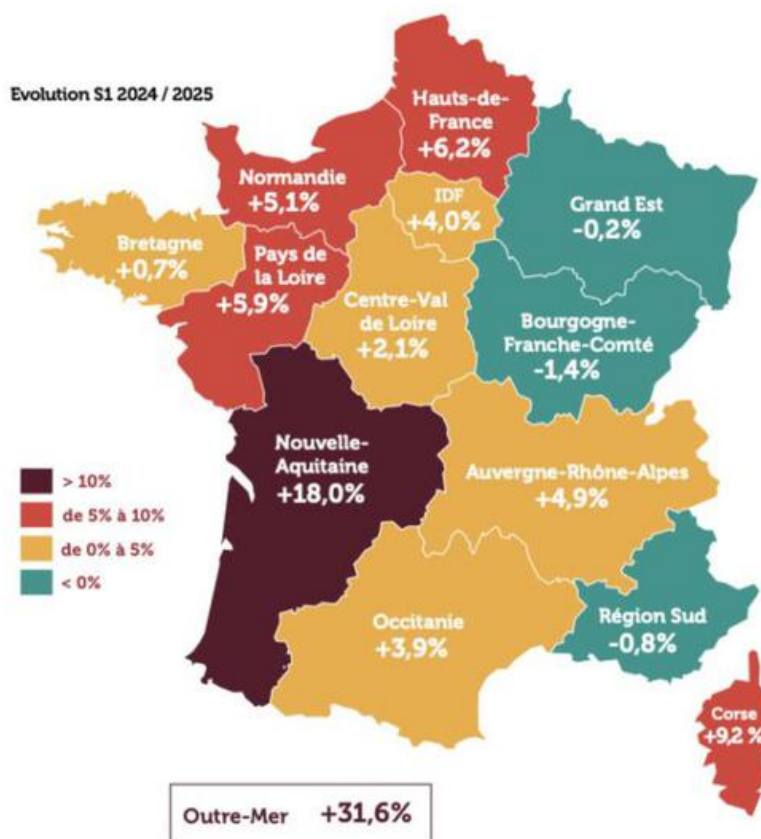
« Le premier semestre 2025 a confirmé nos inquiétudes exprimées en début d'année avec un nombre historique de liquidations judiciaires et donc un niveau très élevé de pertes d'emploi de dirigeants. Cette situation de risque pèse lourdement sur les épaules des entrepreneurs amenés à devoir faire sans cesse des arbitrages professionnels et personnels parfois douloureux pour maintenir leur activité », résume Thierry Million, directeur des études Altarès.

Or, la suite de l'année semble offrir peu de perspectives d'amélioration, dans un contexte d'instabilité politique : « Le second semestre s'annonce encore complexe et les arbitrages budgétaires de l'État seront déterminants », alerte ainsi Hervé Kermarrec, président de l'association GSC.

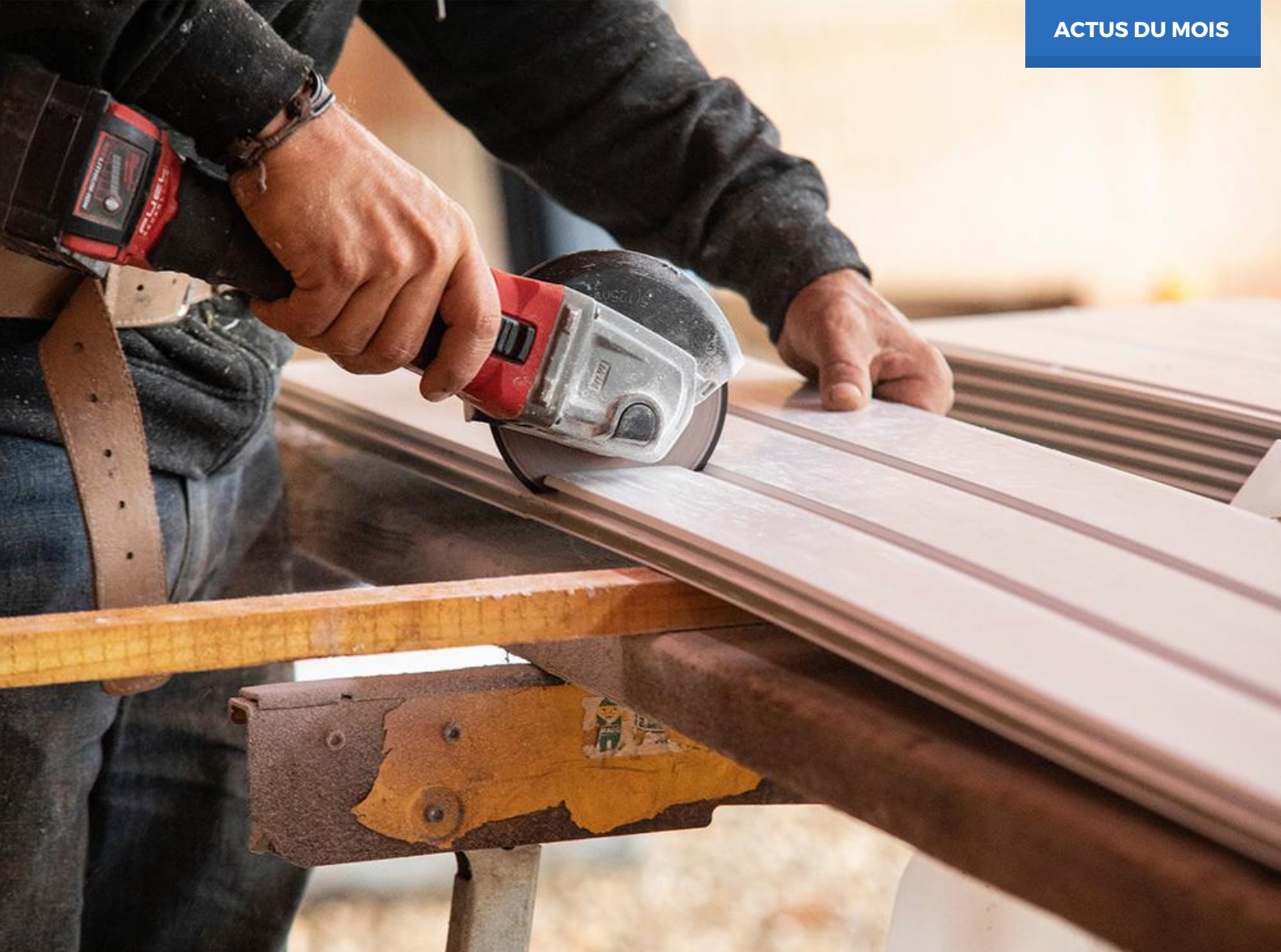
D'un point de vue géographique, certaines régions enregistrent une forte hausse des pertes d'emploi de dirigeants d'entreprise. C'est notamment le cas des Outre-Mer (+31,6 %), de la Nouvelle-Aquitaine (+18 %), ou de la Corse (+9,2 %).

Si elle n'enregistre une hausse que de 4 %, l'Île-de-France reste toutefois la région la plus concernées, concentrant près d'un quart des pertes d'emploi au premier semestre.

À l'inverse, trois régions bénéficient d'une légère amélioration de la situation : la Bourgogne-Franche-Comté (-1,4 %), le sud-est (-0,8 %) et le Grand Est (-0,2 %).



Évolution des pertes d'emploi par région.
Source : Altarès / GSC



Artisanat : le BTP en quête urgente de main d'œuvre qualifiée

Avec près de 490 000 offres diffusées en 2024, l'artisanat n'a jamais autant cherché à recruter. Pourtant, les entreprises du bâtiment peinent à trouver des profils qualifiés. Un paradoxe qui interroge sur la capacité du secteur à attirer et former de nouveaux talents.

Le dernier baromètre ISM-MAAF, publié en septembre 2025, met en lumière les fortes tensions qui traversent le marché de l'emploi dans l'artisanat, et plus particulièrement du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Au 31 décembre 2024, l'artisanat comptait près de 1,86 million d'emplois salariés. Le BTP, moteur traditionnel du secteur, a subi un repli de 5 % entre 2022 et 2024 - conséquence directe de la crise énergétique et du contexte économique incertain.

Ce tassement reste cependant relatif au regard de la hausse enregistrée depuis 2019, période marquée par une reprise massive des recrutements.

Des tensions inédites sur le marché du travail

Si la création nette d'emplois ralentit, les besoins en recrutement, eux, explosent.

En 2024, près de 490 000 offres ont été diffusées dans l'artisanat, soit une progression de 46 % depuis 2019.

Dans la construction, certains métiers sont particulièrement recherchés, comme les façadiers, plâtriers, peintres en bâtiment, charpentiers bois ou tailleurs de pierre. Ces professions bénéficient d'un déficit criant de main d'oeuvre, renforcé par les départs à la retraite et la mobilité des salariés.

Le baromètre souligne d'ailleurs que 82 % des recrutements de couvreurs et plus de 70 % de ceux concernant d'autres métiers du BTP sont jugés « *difficiles* » par les entreprises. Une situation qui traduit un déséquilibre structurel entre une demande croissante et un vivier de candidats en baisse.

Des opportunités de formation et de reconversion

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi est particulièrement marquée dans la construction : -34 % pour les plâtriers, -30 % pour les monteurs de charpentes bois, -27 % pour les tailleurs de pierre et -23 % pour les peintres en bâtiment entre 2019 et 2024.

Métiers du BTP 	Plâtrier/plâtrière	630	-34%
	Montage de stuctures et de charpentes bois	1 650	-30%
	Tailleur de pierres	1 070	-27%
	Peintre en bâtiment	43 830	-23%

Nombre de demandeurs d'emploi en baisse - © baromètre ISM-MAAF

Autant de métiers qui représentent aujourd'hui des débouchés solides pour celles et ceux qui souhaitent se former ou se reconverter.

À l'inverse, certains métiers « *en vogue* » comme les frigoristes ou ascensoristes, connaissent une hausse du nombre de candidats, traduisant un effet de mode parfois déconnecté des besoins réels du marché.

Frigoriste	7 590	+11%
Ascensoriste	1 120	+1%

Nombre de demandeurs d'emploi en hausse - © baromètre ISM-MAAF



Artisanat du bâtiment : la Capeb déplore un recul durable de l'activité

Au deuxième trimestre 2025, l'activité des artisans du bâtiment a reculé de 4,5 % sur un an, selon la Capeb. Le syndicat pointe un climat économique incertain, une baisse persistante de l'emploi et dénonce des politiques publiques jugées incohérentes, notamment pour la rénovation énergétique.

La tendance reste négative pour l'artisanat du bâtiment. Selon la note de conjoncture publiée par la Capeb, le secteur affiche une activité en recul de 4,5 % au deuxième trimestre 2025 par rapport à l'année précédente, soit une baisse continue depuis deux ans. La construction neuve accuse le coup (-9 %), tandis que l'entretien-rénovation, habituellement plus résilients, reculent encore de 1,5 %.

« *L'ensemble des corps de métiers est affecté par ce recul d'activité* », a rappelé la Capeb, citant notamment la menuiserie-serrurerie (-5,5 %) et la maçonnerie (-5 %).

Malgré une inflation limitée (1 % en juillet) et des taux de crédit stabilisés autour de 3 %, les artisans peinent à bénéficier des signaux positifs comme la reprise du marché immobilier ancien (+8,4 % de ventes en un an) ou l'augmentation des crédits à l'habitat.

Emploi et trésorerie sous tension

Le ralentissement pèse directement sur l'emploi. Sur un an, 28 300 postes salariés ont été supprimés dans les entreprises artisanales (-3,4 %), malgré les efforts des TPE pour préserver leurs effectifs qualifiés. « *On a perdu quand même 28 000 emplois, et ce sont surtout des entreprises de 2 à 3 salariés qui souffrent* », a souligné le président de la Capeb, Jean-Christophe Repon.

Les carnets de commandes poursuivent leur érosion, à 68 jours en moyenne, contre plus de 80 avant la crise sanitaire. La trésorerie se dégrade, alimentée par l'allongement des délais de paiement. Pour l'instant, aucune « *guerre des prix* » n'a

été constatée entre entreprises, mais la multiplication des devis en attente ou revus à la baisse pourrait peser sur les marges.

Autre source d'inquiétude : la formation. La rentrée 2025 affiche une baisse de 5 % des entrées en apprentissage dans le bâtiment, après déjà -10 % l'année précédente.

MaPrimeRénov' dans le viseur

La rénovation énergétique constitue un autre point de friction. La Capeb dénonce une politique publique « *incohérente* » et « *dictée par le budget plutôt que par une stratégie* ». La suppression annoncée de certains monogestes (isolation des murs, chaudières biomasse) est jugée « *inoportune* » et contradictoire.

« *Le chantier qui ne me coûte rien, ne vaut rien* », a insisté Jean-Christophe Repon, défendant le principe d'un reste à charge pour les ménages. Le syndicat réclame aussi un accès facilité des TPE au marché de la rénovation énergétique, par une qualification a posteriori sur chantier plutôt que par le parcours RGE actuel.

Une vision tournée vers la rénovation

Pour la Capeb, la sortie de crise passe par une stratégie recentrée sur la rénovation plutôt que sur la seule construction neuve. « *Offrez-nous le marché de la rénovation, nous sommes prêts à le relever* », insiste Jean-Christophe Repon.

Le syndicat insiste notamment sur la nécessité de donner la priorité au parc existant, en transformant les logements vides, les bureaux ou bâtiments obsolètes en logements de qualité, afin de répondre à la crise tout en limitant l'artificialisation des sols. Il plaide également pour le maintien des monogestes, comme l'isolation des murs ou la biomasse, considérés comme une première étape essentielle d'un parcours de rénovation. Supprimer ces gestes isolés reviendrait, selon la Capeb, à freiner l'engagement des ménages dans une rénovation plus ambitieuse.





Promotion immobilière : l'investissement locatif en voie de disparition

La conjoncture des promoteurs immobiliers montre des signes de stabilité au deuxième trimestre 2025, mais les investisseurs locatifs restent réticents. La FPI appelle à l'inscription du statut de bailleur privé dans le prochain projet de loi finances.

Pour commencer sa conjoncture la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) évoque la légère amélioration du PIB français au T2 2025 (+0,3 %). Notons la stabilisation de la branche construction, après -0,6 % au T1 2025, sans franche progression en 2025, estimée à -1,1 % par l'INSEE.

L'investissement des ménages gagne +0,4 % ce second trimestre, avec des taux d'intérêts de crédits immobiliers qui descendent à 3,06 % dans le neuf.

« D'après la Banque de France, l'activité dans le bâtiment progresse en juin plus nettement qu'anticipée », lit-on dans le compte rendu de la FPI.

« Cependant, les prévisions pour juillet restent négatives dans le gros œuvre, et l'activité progresserait à un rythme modéré dans le second œuvre. D'après les chefs d'entreprise, les difficultés d'approvisionnement sont désormais rares dans le bâtiment, et les perspectives d'évolution des prix sont plutôt orientées à la baisse », est-il également indiqué.

« La disparition du Pinel a asséché l'investissement locatif »

Il n'empêche que *« la configuration du marché immobilier neuf bénéficie surtout aux ménages disposant d'un apport personnel conséquent et aux acquéreurs de maisons individuelles, portés par l'effet du nouveau PTZ depuis avril 2025 »,* observe la FPI.

Pendant ce temps, les achats de logements collectifs restent en retrait, malgré une légère inflexion des mises en ventes au T2 2025 (+4,3 %, comparé au T2 2024). Si les

propriétaires-occupants augmentent de 2,1 % grâce aux bonnes conditions d'emprunt, le nombre d'investisseurs particuliers plonge de 52,2 %. Les promoteurs immobiliers y voient une quasi-disparition de ces profils, avec à peine 2 500 logements contre 15 000 en rythme de croisière.

Sans compter, d'après les données gouvernementales Sitadel de fin juillet 2025, un jeu de contraste entre les mises en chantier (-10,5 % entre le T2 2024 et le T2 2025 ; 31 000 unités) et les permis de construire (+31,1 % ; 53 300 logements autorisés).

La promotion immobilière en France compte ainsi 48 % de logements en projet, 40 % en construction et 12 % livrés.

Le vote de confiance, une épée de Damoclès

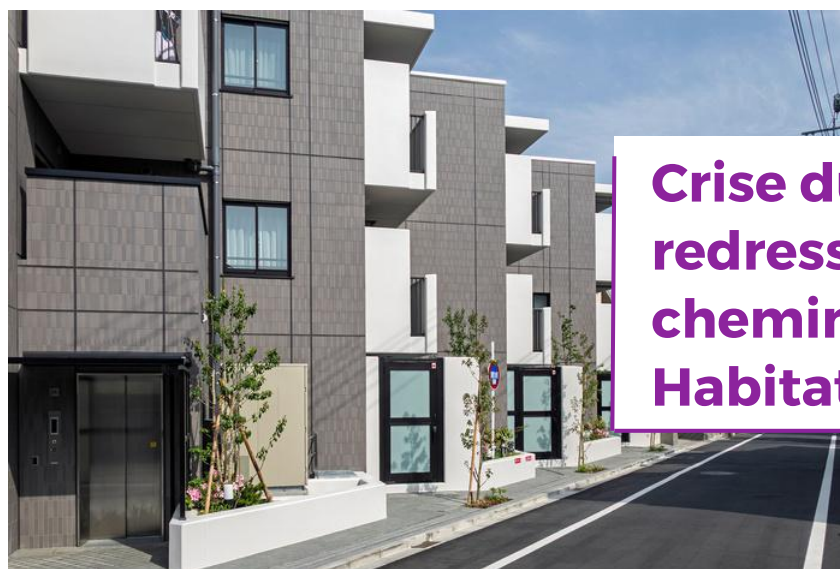
« La disparition du Pinel a asséché l'investissement locatif : c'est une réalité, pas une théorie », déplore Pascal Boulanger, président de la FPI. « Il est urgent que le Parlement sauve le statut du bailleur privé, car sans investisseurs, il n'y aura plus de logements, et aucune relance de l'économie française ne sera possible ».

« Nos échanges avec les cabinets ministériels confirmaient l'arbitrage positif du Premier ministre concernant l'inscription du statut dans le projet de loi de finances », nous confie Didier Bellier-Ganière, délégué général de la FPI.

Toutefois, est-ce que le vote confiance à l'Assemblée nationale, prévu le 8 septembre par le Premier ministre François Bayrou, ne risque pas de rebattre les cartes ? *« Si le gouvernement est balayé, tout ce formidable travail qui a été fait ne doit pas être perdu », appelle M. Bellier-Ganière.*



Par Virginie Kroun



Crise du neuf : redressement « sur le chemin », selon le Pôle Habitat FFB

Dans son dernier point de conjoncture, le Pôle Habitat FFB enregistre des ventes de logements collectifs neufs en baisse de 45 %, entraînées par la chute des investisseurs particuliers. Toutefois, on constate une embellie, bien que fragile, côté maisons individuelles, qui bénéficient de l'élargissement du PTZ.

« (Re)construire ». Ainsi est titrée, de manière sobre et ambiguë, la dernière conjoncture du Pôle Habitat FFB, dévoilée lors de sa Convention nationale.

Il ne faut pas se leurrer : *« la crise du logement neuf persiste et continue d'asphyxier tant les ménages que les professionnels »*, lit-on dans son communiqué.

À fin juin 2025, les ventes de logements neufs en collectif – accession et investissement locatif confondus - dégringolent sur un an (-45 % par rapport à leur moyenne de long terme). La chute va même jusqu'à -66 % côté investisseurs particuliers.

« De fait, les mises en chantier continuent de naviguer en basses eaux et sont loin de satisfaire l'ensemble des besoins et de permettre de résorber le déficit de logements accumulé depuis de nombreuses années », déplore l'organisation.

La maison individuelle retrouve des couleurs...

Des signes d'embellie s'observent toutefois côté construction de maisons individuelles. À fin juillet, 61 800 maisons individuelles ont été construites sur douze mois glissants, soit environ +22 % qu'en 2024. Une reprise sur fond d'élargissement du prêt à taux zéro (PTZ) sur l'ensemble du territoire et pour les maisons individuelles, à partir d'avril 2025.

Avec l'envolée des taux d'intérêts et des coûts, la construction de maisons individuelles comme d'autres segments du logement neuf ont battu de l'aile. Notons que les derniers chiffres sont loin de la moyenne des 119 700 maisons construites chaque année, entre 2006 et 2024. En bref, « *on est sur le chemin* » d'un redressement, « *mais on n'est pas arrivé à destination* », résume Christophe Boucaux, délégué général du Pôle Habitat FFB.

L'impact du PTZ a été observé depuis mai-juin dernier, d'après M. Boucaux. L'intéressé estime à 15 000 le nombre logements financés avec le dispositif en 2025 et espère un total de 30 000, voire 35 000, en 2026. Seule condition : que le projet de loi de finances (PLF) de 2026 conserve les conditions actuelles.

« Nous avons moins d'appels de clients depuis le vote de défiance »

Or, ce scénario ne garantit pas tout. Si « *la loi de finances 2025 a permis des avancées mais le chantier de la relance du secteur reste immense : sans statut du bailleur privé, sans simplification massive, sans stabilité et visibilité fiscale et réglementaire, il n'y aura pas de reprise* », poursuit Grégory Monod, président du Pôle Habitat FFB. Ce dernier attend beaucoup de ces dernières mesures pour la relance du logement collectif.

« *Nous attendons du Gouvernement, du Parlement et des élus locaux qu'ils donnent les bons signaux, et nous répondrons présents !* », poursuit-il.

Mais rien n'est gagné, compte tenu d'instabilité qui perdure depuis ces dernières années. « *Nous avons moins d'appels de clients depuis le vote de défiance* », ayant entraîné la démission du gouvernement Bayrou la semaine passée, indique M. Monod.

Le Pôle Habitat FFB insiste également sur l'urgence de concilier sobriété foncière et développement des territoires. « *Pour cela, la proposition de loi TRACE doit être adoptée afin de rendre le ZAN respectueux des réalités territoriales, en soutenant les projets utiles et en libérant du foncier constructible, notamment via une fiscalité foncière réorientée pour favoriser la cession* », encourage la structure représentant la promotion immobilière privée en France.

Par Virginie Kroun



Le nombre de permis de construire se stabilise en juillet

L'embellie se maintient pour les permis de construire, avec un nombre stable entre juin et juillet. Les mises en chantier, elles, déclinent légèrement.

Après un fort rebond en juin, le nombre de permis de construire délivrés est resté stable en juillet, selon les derniers chiffres du ministère de l'Aménagement du territoire.

Stabilité pour les permis de construire en juillet

Ainsi, au mois de juillet, 34 000 logements ont été autorisés à la construction, soit +0,6 % par rapport au moins de juin, qui avait enregistré +10,3 %.

Dans le détail, 22 500 permis ont été autorisés pour des logements collectifs (-0,2 %), et 11 500 pour des maisons individuelles (+2,1 %).

Sur les 12 derniers mois, 360 200 logements ont été autorisés à la construction, soit +3,8 %. Toutefois, ce nombre reste inférieur de 22 % à la moyenne des 12 mois précédant la crise sanitaire.

D'un point de vue régional, la Bretagne et les Pays de la Loire enregistrent la plus forte croissance de permis de construire (+13 %), alors que c'est la dégringolade dans les Outre-Mer (avec notamment -34 % en Guyane et -27 % en Guadeloupe) et dans le Centre-Val de Loire (-14 %).

Pour rappel, à fin août 2022, 532 300 permis étaient enregistrés sur les 12 mois derniers mois, avant une chute continue jusqu'à début 2025.

Depuis le début de l'année, on observe une amélioration, avec 222 300 logements autorisés à la construction, soit +13,3 % par rapport à un an plus tôt.

Un recul des mises en chantier

Au mois de juillet, l'embellie est moindre pour les mises en chantier, avec un total de 27 500. C'est -9,5 % par rapport au mois de juin, mais ce dernier avait enregistré un bond de 44,3 %.

On enregistre notamment une baisse de 20,1 % des mises en chantier de logements collectifs ou en résidence (après +71,4 % en juin), mais une hausse de 12,5 % pour les logements individuels.

Sur les 12 derniers mois, 294 500 logements auraient été mis en chantier, soit +6 % par rapport aux 12 mois précédents, mais toujours -24 % par rapport aux 12 mois précédant la crise sanitaire.

Ces 12 derniers mois, le nombre de logements commencés augmente notamment en Guyane (+31 %), en Corse (+26 %), et en Île-de-France (+15 %), alors qu'il décline légèrement en Bourgogne-Franche-Comté (-3 %) et dans les Pays de la Loire (-1 %).

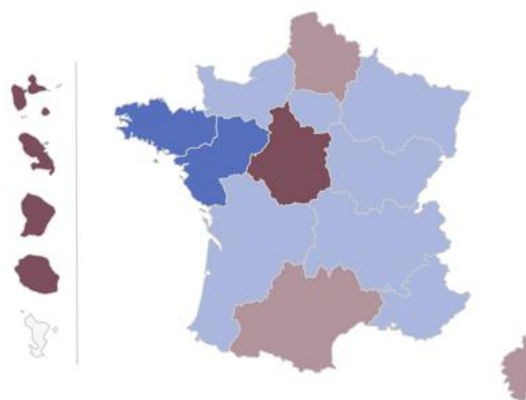
Logements autorisés

(douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents)

L'évolution du nombre de logements autorisés sur les 12 derniers mois à fin juillet 2025.
Source : SDES, Sit@del2



Source : SDES, Sit@del2, estimations à fin juillet 2025



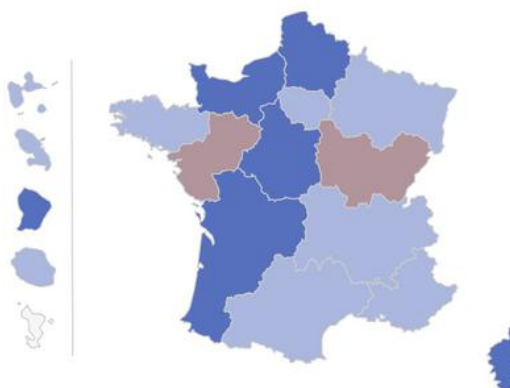
Logements commencés

(douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents)

L'évolution du nombre de logements commencés sur les 12 derniers mois à fin juillet 2025. Source : SDES, Sit@del2



Source : SDES, Sit@del2, estimations à fin juillet 2025





La reprise du marché immobilier menacée par l'instabilité politique

Après un rebond des ventes fin 2024 et début 2025, la reprise du marché immobilier a légèrement ralenti à partir du printemps, selon les réseaux d'agences immobilières, qui s'inquiètent notamment d'une nouvelle période d'instabilité politique.

Mi-juin, la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) prévoyait une hausse de 11 % des transactions en 2025, pour un total de 940 000 ventes, après deux années de baisse.

En ce début septembre, SeLoger/Meilleurs Agents revoit ces prévisions à la baisse, tablant plutôt sur une hausse de 8,2 % des ventes, pour un total de 925 000.

Pour les mois à venir, l'évolution de la situation reste imprévisible, notamment en raison de l'instabilité politique et géopolitique, qui pourraient freiner les Français.

« *L'instabilité politique actuelle est de nature à freiner ou à faire régresser la reprise, compte tenu du fait que les Français n'aiment pas l'incertitude* », souligne ainsi Loïc Cantin, président de la Fnaim.

Les réseaux d'agences immobilières s'inquiètent notamment du résultat du vote de confiance prévu le 8 septembre prochain à l'Assemblée nationale, qui risque de faire tomber le gouvernement Bayrou et ouvrir une nouvelle période d'instabilité.

« *On recommençait à voir s'aligner les planètes et là, patatras* », déplore Charles Marinakis, président de Century 21 France, qui craint une remontée des taux de crédits « *si les aléas politiques ont pour conséquence de faire monter l'inflation* ».

« *L'inflation étant maîtrisée, la Banque centrale européenne n'a plus de raison d'assouplir sa politique monétaire* », ajoute de son côté Thomas Lefebvre, vice-président en charge des données chez SeLoger/Meilleurs Agents. Ce dernier prévoit toutefois un « *déblocage progressif du marché* » et 960 000 transactions pour l'année prochaine.

Pour rappel, mi-juillet, l'Observatoire Crédit Logement / CSA prévoyait une remontée des taux d'intérêts l'an prochain, tablant sur 3,4 % pour 2026, contre une moyenne de 3,11 % en 2025.

Par Claire Lemonnier



©Sabrab Architecture

Au Portugal, le Fort de Graça regarde vers l'avenir

Au Portugal, un exemple remarquable d'architecture militaire du XIXe siècle a été réhabilité grâce à l'agence Sabrab Architecture.

Le Fort de Graça, également connu sous le nom de Fort du Comte de Lippe, est l'une des forteresses bastionnées les plus puissantes et originales au monde. Situé sur une colline imposante, à environ un kilomètre au nord de la ville portugaise d'Elvas, il constitue un chef-d'œuvre de l'architecture militaire européenne du XVIIIe siècle.

Originale par sa forme, ingénieuse par son savoir-faire, cette réalisation continue de faire parler d'elle. Conçu par l'ingénieur Miguel Barbas et commandé par le roi José Ier, le fort a débuté sa construction en 1763 dans le but de réorganiser l'armée portugaise. Il a été achevé et inauguré en 1792, sous le règne de la reine Marie Ier. Cet ambitieux projet de construction a mobilisé plus de 6 000 hommes et 4 000 bêtes.

Stratégiquement situé, le fort a joué un rôle crucial dans la défense de la frontière portugaise, et se distingue par sa conception innovante et ses vues imprenables sur le paysage environnant.

Au fil du temps, plusieurs travaux de restauration ont été réalisés, la plus importante ayant eu lieu il y a une dizaine d'années. Malgré ces efforts, le fort est resté largement inoccupé et partiellement en ruines.

Actuellement, l'agence d'architecture et d'ingénierie Sabrab établie à Lisbonne mène un vaste projet de réhabilitation de la structure et de transformation en un espace multiculturel dynamique, restituant ainsi son héritage aux habitants d'Elvas.

Le Forte da Graça constitue l'exemple parfait incarnant l'approche de l'agence qui vise à intégrer, avec soin, modernité et préservation du patrimoine. Selon les architectes, ce projet emblématique témoigne de l'engagement à revitaliser et réinventer les espaces historiques dans une perspective durable.



Le potentiel du fort, en tant que monument culturel et social, est repensé grâce à une restauration soignée et à une réutilisation adaptative. Une approche qui vise à redonner vie à d'anciens bâtiments, tout en préservant leur valeur historique et architecturale.

Ainsi, au lieu de démolir, l'architecture se régénère et entame une nouvelle vie. Le monument a fait l'objet d'une intervention qui a duré onze mois et a permis de récupérer la maison du gouverneur, le point culminant du fort, les logements des officiers et d'autres éléments architecturaux.

De même, toutes les couleurs et matériaux d'origine du fort ont été rénovés. Les architectes ont restauré les structures, à savoir la citerne, la prison, les galeries de tir et la chapelle, où des fresques du XIXe siècle ont été découvertes.



Inauguré par le président de la République, la préservation de la grandeur originelle du fort et le respect des délais et des budgets ont été salués.

Cette initiative est un modèle de détermination, de persévérance et d'excellence, qui contribue grandement non seulement à la revitalisation d'Elvas, la plus grande ville fortifiée d'Europe, mais aussi à toute la région de l'Alentejo. Aujourd'hui, le Fort de Graça se situe à la croisée de l'histoire et de son avenir, il symbolise la résilience, le génie architectural et la richesse culturelle.

Par Sipane Hoh



À Marseille, AT architectes réalise un projet remarquable

À Marseille, AT architectes (Céline Teddé et Jérôme Apack) ont transformé un immeuble de bureaux en une résidence de 51 logements sociaux d'urgence.

Les bureaux de l'agence AT architectes, cofondée par Céline Teddé et Jérôme Apack, se trouvent au cœur de Marseille, avec vue sur le boulevard Notre Dame, dans des lieux qui étaient des logements. Le travail du duo fondateur s'ancre dans le territoire du sud-est de la France. Soucieux de répondre aux enjeux actuels et aux problématiques contemporaines, l'agence construit une véritable expertise sur tout ce qui touche à la réhabilitation et à la restructuration. C'est donc avec un indéniable savoir-faire que les architectes ont entrepris le projet de transformation de bureaux en logements sociaux d'urgence.



©AT architectes



Situés au 4, avenue Rostand, dans le quartier Saint Mauront du 3ème arrondissement de Marseille, les anciens locaux de Médecins du Monde occupaient un bâtiment initialement construit par l'architecte Yves Bentz pour le compte de la société Rhône-Poulenc dans les années 1950. L'ensemble, caractéristique de l'époque, est constitué de façades porteuses revêtues de pierres calcaires. Néanmoins, les qualités de la réalisation étaient diverses. Parmi lesquelles citons l'existence de grands plateaux libres ponctués de quelques poteaux qui sont de ce fait facilement appropriables et réversibles pour y aménager des logements.

« *Le bâtiment existant était contraint par ses dimensions et sa volumétrie* », nous raconte Jérôme Apack, le co-fondateur de l'agence AT architectes. Cette dernière, après avoir étudié minutieusement l'ensemble, a réalisé avec habileté les logements d'urgence qui viennent de s'insérer dans un immeuble réalisé pour des bureaux.

Outre l'exiguïté de certaines surfaces, qui a rendu le geste architectural complexe, les différentes qualités de l'édifice étaient incontestables, comme par exemple les hauteurs conséquentes sous plafonds ainsi que les grandes baies vitrées qui s'ouvrent sur le paysage urbain environnant, sans oublier quelques éléments architectoniques d'origine que les architectes ont souhaité préserver. Ces caractéristiques étant peu présentes dans l'habitat d'urgence, les futurs foyers se dotent ainsi d'espaces généreux qui embellissent le cadre de vie des usagers.

De même, grâce à la confrontation des cloisons séparatives avec la trame de la façade, les divers logements proposent une grande variété spatiale. « *La phase diagnostique était fondamentale au-delà de la*

question pathologique du bâti, elle nous a aidé à étudier l'existant pour donner à l'ensemble des qualités dignes d'un habitat d'accueil », souligne l'architecte.

Outre la restructuration générale du bâti, et pour répondre favorablement aux souhaits de la maîtrise d'ouvrage, une extension a été ajoutée à l'ensemble. Il s'agit d'une reproduction complète d'un étage qui garde la logique architecturale du reste de l'opération, comme par exemple l'utilisation de la pierre en façade, ou encore se rapprocher le plus possible de la trame d'origine.

Originellement dédiée aux véhicules de service, la cour minérale qui se trouve en cœur d'îlot vient d'être transformée en ardin où une salle polyvalente vient remplacer un ancien garage. Cet espace ouvert uniquement aux résidents constitue un agréable lieu de rencontre en retrait des bruits de la ville.

La ville change et les souhaits de usagers avec. L'ancien immeuble de bureaux se trouve métamorphosé en logements de petite taille certes, mais de bonne facture et surtout de résidences fonctionnelles conformes aux normes actuelles.

Consciente de l'impact écologique du secteur du bâtiment, l'agence AT architectes porte une grande attention à la transformation du patrimoine. Elle veille à limiter le plus possible l'emploi d'éléments industrialisés de second œuvre et d'équipements techniques peu pérennes, coûteux en investissement et en entretien et bien trop gourmands en énergie. La résidence d'urgence flambant neuve portée par Adoma était l'occasion pour une démonstration fidèle aux principes des architectes.

Par Sipane Hoh



©WEARECONTENTS



450 millions d'euros pour les travaux de l'Opéra de Paris

Des chantiers sont prévus pour moderniser le Palais Garnier, l'Opéra Bastille et autres sites de l'Opéra national de Paris. Au total, 450,8 millions seront investis, dont 25 % financés par l'État.

450,8 millions d'euros. C'est le montant, prévu d'ici 2032, pour la modernisation de l'Opéra national de Paris (OnP).

25 % sont financés par l'État, a annoncé la ministre de la Culture Rachida Dati, lors de la présentation du chantier.

Les réserves propres de l'OnP et le mécénat financeront le reste, avec une contribution de 50 millions d'euros de Chanel, complétés par BNP Paribas et sa fondation.

Selon un rapport de la Cour des comptes en octobre 2024, « *la rénovation bâtiminaire et scénique* » de ces deux structures font partie des plus grands défis de l'OnP.

Des fermetures entre 2027 et 2032

Les travaux concerneront le Palais Garnier et l'Opéra Bastille, qui fermeront deux ans respectivement de mi-2027 à mi-2029 et entre 2030 et 2032. L'OnP compte maintenir des représentations sur le site qui restera ouvert ou lors des programmations hors-les-murs.



Conçu par l'architecte Carlos Ott et inauguré en 1989, l'Opéra Bastille prévoit la modernisation de ses équipements scéniques (machinerie, son, lumière, vidéo). À cela s'ajoute l'amélioration des espaces de travail des artistes et salariés.

Le lieu de spectacle compte « *s'ouvrir sur la ville* » et la place de la Bastille. Comment ? Grâce à 4 600 m² d'espaces d'accueil, où sont prévus à partir de 2030 ateliers, expositions, espaces de convivialité... Le tout pour des travaux estimés à 400 millions d'euros en mai 2025, et faisant l'objet d'un concours international d'architecture dès cet automne.

L'Opéra Garnier, classé « *monument historique* » depuis 1923, comptait déjà en 2023 un ravalement de façade. Il maintiendra des visites patrimoniales, souvent sources de revenus.

L'OnP a également annoncé une rénovation des ateliers de stockage (décors) de Berthier, situés dans l'ouest de Paris, et l'École de danse, implantée à Nanterre.

Par Virginie Kroun

L'entretien du patrimoine, un poids financier important pour les communes

La conservation du patrimoine est un enjeu mis en lumière auprès du grand public ces dernières années, notamment grâce à la « Mission Patrimoine » confiée à Stéphane Bern.

Mais comment les communes font-elles pour gérer la charge financière ? C'est l'objet d'un rapport rendu par la Cour des comptes.



Dans un rapport, la Cour des comptes s'inquiète de l'obligation de conservation du patrimoine qui serait « *de plus en plus difficilement soutenable financièrement* » pour les collectivités.

En effet, les communes seraient propriétaires de 45 % des 46 000 monuments historiques, nécessitant des coûts d'entretien souvent très élevés.

À noter qu'entre 2019 et 2024, 34 % des monuments appartenant aux collectivités étaient considérés comme « *en bon état sanitaire* », contre 29 % entre 2013 et 2018, ce qui témoigne d'un « *effort financier plus soutenu* », selon la Cour des comptes.

En 2024, ces collectivités ont bénéficié de 52 % de 267 millions d'euros versés par le ministère de la Culture au titre des « *crédits déconcentrés pour les monuments historiques et le patrimoine monumental* ».

Toutefois, ces moyens financiers restent la plupart du temps insuffisants, avec un reste à charge d'en moyenne 43 % pour les collectivités.

Or, près de la moitié des monuments historiques appartenant aux collectivités se situent dans des communes de moins de 2 000 habitants, qui disposent généralement de moins de budget que les grandes villes.

Par ailleurs, ces petites communes doivent également supporter les frais liés à l'entretien du patrimoine non protégé, telles que les 45 000 églises.

Dans ce contexte, et au regard de la situation des finances publiques, la Cour des comptes conseille notamment de mieux valoriser le patrimoine monumental grâce à « *une stratégie économique d'attractivité touristique et de développement local* ».

Par Claire Lemonnier

UNE OFFRE DE SERVICE UNIQUE POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Développez votre visibilité
et vos avis clients !

helloVisibilité

199€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
 - Gestion du service Google My Business
 - Votre présence dans 25 annuaires
 - Page personnalisée sur l'annuaire helloArtisan
 - Système de collecte d'avis Google
 - Réponses prédéfinies aux avis
 - Interface de suivi de la visibilité et des avis

- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- Les services
 - Gestionnaire de compte dédié
 - Définition du périmètre géographique
 - Application mobile helloArtisan Pro



Accueil client externalisé + tous les
avantages de helloVisibilité inclus

helloE-secrétariat

249€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine

- E-secrétariat
 - Numéro dédié (dont diffusion dans les annuaires helloVisibilité)
 - Prise en charge et gestion des appels de vos clients par un(e) E-secrétaire dédié
 - Accès à tous les contacts et mémos en temps réel grâce à l'application mobile helloArtisan Pro



Offre spéciale
Batimat 2024
1 MOIS OFFERT
sur
helloE-secrétariat !

Prise en charge des aides CEE – MPR*
avec les fonctionnalités d'helloE-secrétariat

En partenariat avec **homélior**®

helloRénov' Energétique

299€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- E-secrétariat

- Prise en charge des aides CEE & MaPrimeRénov' des clients particuliers
 - Prise en charge des aides de vos clients dès la signature du devis
 - Démarches administratives gérées par une équipe dédiée
 - Montant du reste à charge déduit des aides
 - Un accès en temps réel pour envoyer les demandes de prise en charge grâce à l'app mobile helloArtisan Pro



*CEE (Certificat d'économie d'énergie – MPR (MaPrimeRénov'))
Engagement : 1 an minimum, 2 mois offerts grâce au paiement annuel (jusqu'à 598€ HT offerts). E-secrétariat : jusqu'à 100 appels / mois puis tarification sur mesure en fonction du volume d'appels.